

Rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025 de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS
tél. 02 41 95 31 74

contact@valleesduhautanjou.fr
www.valleesduhautanjou.fr

CCVHA
1^{re} collectivité
labellisée

Sommaire

1. Préambule	p. 3
1.a. Le cadre réglementaire	p. 3
1.b. Le contexte général	p. 3
1.c. Le projet de loi de finances pour 2025 et ses impacts pour les collectivités territoriales	p. 4
1.d. Le pacte financier et fiscal	p. 6
2. Retour sur les résultats provisoires de l'exercice 2024 (budget principal & budgets annexes)	p. 7
3. Budget principal : les orientations budgétaires pour l'exercice 2025	p. 8
3.a. Fiscalité et autres ressources : premières projections pour l'exercice 2025	p. 8
3.b. Focus les attributions de compensation	p. 12
3.c. La section de fonctionnement	p. 14
3.d. Focus sur le budget d'intervention de la Communauté de communes en fonctionnement	p. 21
3.e. Focus sur la gestion des ressources humaines	p. 24
3.f. La section d'investissement	p. 30
3.g. Focus sur la politique pluriannuelle d'investissement	p. 34
3.h. Vue d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement	p. 42
4. Budgets annexes : les orientations budgétaires pour l'exercice 2025	p. 44
4.a. Le budget annexe Immobilier d'entreprises	p. 44
4.b. Le budget annexe Zones d'activités économiques	p. 46
4.c. Le budget annexe Assainissement	p. 48
4.d. Le budget annexe Générateurs photovoltaïques	p. 53
5. La gestion de la dette (budget principal & budgets annexes)	p. 54

1. Préambule

a. Le cadre réglementaire

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment de l'article L.2312-1, la Communauté de communes est tenue d'élaborer un **rapport sur les orientations budgétaires**. Ce rapport doit comporter :

- une présentation des orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement ainsi qu'en investissement ;
- une présentation des engagements pluriannuels envisagés ;
- des informations relatives à la structure et à la gestion de la dette ;
- des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail au sein de la collectivité.

Ce rapport doit donner lieu à un débat au conseil communautaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif ; il en est pris acte par une délibération spécifique.

b. Le contexte général

Un contexte économique mondial marqué par des grandes incertitudes

Le scénario central de l'OCDE tel qu'il ressort des perspectives économiques offre une image de résilience. Cet optimisme est toutefois largement modéré par l'ampleur des incertitudes.

Les fortes tensions géopolitiques risquent en effet d'entraîner des perturbations sur les marchés de l'énergie et dans les chaînes d'approvisionnement, provoquant potentiellement une hausse de l'inflation et un ralentissement de l'activité économique.

Plus généralement, ces tensions ont perturbé les échanges dans les économies avancées comme dans les économies émergentes, accentuant l'incertitude quant à l'évolution future du commerce mondial.

Un environnement commercial plus protectionniste et plus fragmenté, avec des politiques de repli sur soi, aurait des répercussions négatives sur la concurrence, ferait monter les prix et nuirait à la productivité et à la croissance.

La situation financière de l'État français

La situation du déficit de l'État français en 2024 s'est significativement dégradée par rapport aux prévisions initiales.

Selon les données officielles, le déficit public qui regroupe les comptes de l'État, des collectivités locales et de la sécurité sociale est désormais estimé à 6,1 % du produit intérieur brut (PIB) pour l'année 2024 alors que la loi de finances initiale prévoyait un déficit de 4,4 % du PIB.

Cette dégradation est attribuée à plusieurs facteurs, notamment une croissance économique plus faible que prévue, des dépenses publiques en hausse et des recettes fiscales inférieures aux attentes. Le Haut conseil des finances publiques souligne que cette situation est d'une ampleur exceptionnelle, hors période de crise, et appelle à des efforts immédiats et soutenus pour garantir la soutenabilité des finances publiques à moyen terme. Le déficit du budget de l'État s'élève à 162,4 milliards d'euros en 2024.

La France a vu sa note souveraine dégradée en 2024 par les agences de notation, reflétant une inquiétude quant à sa capacité à réduire ses dépenses et à soutenir la croissance. Cette dégradation a pour conséquence une hausse des coûts sur les marchés financiers, pesant directement sur les finances publiques et les possibilités d'investissement.

c. Le projet de loi de finances pour 2025 et ses impacts pour les collectivités territoriales

A l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 et par la démission du Gouvernement de Gabriel Attal qui s'est ensuivie, le Gouvernement de Michel Barnier a présenté un premier projet de loi de finances pour 2025.

Ce dernier ambitionnait de redresser les comptes publics par des hausses de recettes fiscales de 19,3 milliards d'euros, des économies sur les dépenses de l'État de 21,5 milliards d'euros et une contribution des collectivités locales de 5 milliards d'euros. Le projet de budget de la sécurité sociale pour 2025 devait porter pour sa part près de 15 milliards d'euros d'économie. Le tout représentant un effort de 60 milliards, soit deux points du produit intérieur brut (PIB).

Le Gouvernement tablait alors en 2025 sur une prévision de croissance de 1,1 % (identique à celle de 2024) et sur une prévision d'inflation à 1,8 % (contre près de 5 % en 2023 et 2,1 % en 2024). Il projetait de ramener le déficit public à 5 % du PIB en 2025.

Le projet présenté comportait un certain nombre de mesures visant à faire participer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, notamment par la mise en place d'un fonds de précaution, le gel des fractions de TVA, la réduction du FCTVA. En plus de ces mesures annoncées, le projet de loi de finances de la sécurité sociale venait également alourdir cet effort de participation au redressement et prévoyait le relèvement de quatre points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL.

Après l'annonce par le Premier ministre du recours à l'article 49.3 pour l'adoption, par l'Assemblée nationale, du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, deux motions de censure ont été déposées le 2 décembre 2024.

Conformément au délai fixé par la constitution, l'examen de ces motions de censure a eu lieu en séance publique le 4 décembre 2024. À l'issue du vote, la première motion de censure a recueilli la majorité absolue des suffrages. Le Premier ministre a donc été contraint de présenter la démission de son Gouvernement en application de l'article 50 de la constitution.

Par conséquent, il n'a plus été possible au Parlement de terminer l'examen et d'adopter définitivement le projet de loi de finance 2025 pour une promulgation avant le 1^{er} janvier 2025.

Devant l'impossibilité de voter un budget avant le 1^{er} janvier 2025, le Gouvernement a présenté un projet de loi spéciale visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année. Cette loi de finances spéciale a été promulguée par le Président de la République le 20 décembre 2024.

Le texte, qui ne remplace pas le budget, permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Cette loi spéciale contient les dispositions indispensables au fonctionnement régulier de l'État, des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale jusqu'à l'adoption d'une loi de finances pour 2025.

La loi spéciale contient 3 types d'autorisations :

- autorisation à percevoir les impôts existants ;
- autorisation d'emprunt de l'État ;
- autorisation d'emprunt de plusieurs organismes de sécurité sociale, en particulier l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos).

Lors de l'examen du texte au Parlement, ont été ajoutées les dispositions suivantes :

- inscription explicite dans la loi des prélèvements sur les recettes de l'État à destination des collectivités territoriales ;
- encadrement de l'autorisation d'emprunt du ministre chargé des finances sur 2025 exclusivement ;
- encadrement de l'autorisation des régimes obligatoires de base de sécurité sociale et des organismes concourant à leur financement autorisés à recourir à des ressources non permanentes sur 2025 exclusivement.

Dans ce contexte exceptionnel, les prévisions présentées dans le présent rapport sur les orientations budgétaires reposent sur des hypothèses prudentes, notamment s'agissant des ressources fiscales et dotations.

d. Le pacte financier et fiscal

Le 27 juin 2024, le conseil communautaire a approuvé le **pacte financier et fiscal 2024-2028 entre la Communauté de communes et ses communes membres.**

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux intercommunalités signataires d'un contrat de ville l'adoption, en concertation avec leurs communes membres, d'un pacte financier et fiscal. Ce pacte tient compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ainsi que des critères retenus pour répartir les reversements au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), etc.

Quand bien même cette disposition du CGCT, et donc l'obligation d'élaborer un pacte financier et fiscal, ne s'impose pas à la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (puisque non signataire d'un contrat de ville), il est apparu toutefois intéressant pour cette dernière de se doter d'un tel outil. En effet, **charte conclue entre l'intercommunalité et ses communes membres, le pacte permet de formaliser dans un document unique les règles régissant les relations financières et fiscales entre ces dernières et, par conséquent, de rendre plus lisible et cohérente la stratégie financière et fiscale du bloc communal.**

Aux côtés des autres documents à caractère stratégique, le pacte financier et fiscal constitue la **garantie politique et technique de la viabilité financière** du projet de territoire des vallées du Haut-Anjou. Établi pour la **période 2024-2028**, il s'articule autour de **cinq objectifs stratégiques** :

- axe I : Préserver les équilibres existants entre les communes et l'intercommunalité lors de la création de la CCVHA ;
- axe II : Confirmer un niveau d'intégration communautaire élevé afin de mettre en œuvre un projet de territoire ambitieux au service de l'ensemble des communes des vallées du Haut-Anjou tel que décidé par les élus ;
- axe III : Maintenir les reversements de fiscalité existants ;
- axe IV : Renforcer la solidarité et les coopérations territoriales, soutenir les communes pour la mise en œuvre de leurs politiques ;
- axe V : Garantir l'équilibre financier prospectif et la capacité d'investissement de la Communauté de communes.

2. Retour sur les résultats provisoires de l'exercice 2024 (budget principal & budgets annexes)

Les résultats de l'exercice 2024 du budget principal et des quatre budgets annexes feront l'objet d'une présentation détaillée lors du conseil communautaire de mars 2024 durant lequel seront approuvés les comptes financiers uniques (CFU) et arrêtés les résultats définitifs.

EXERCICE 2024		Budget principal	Budget annexe Immobilier d'entreprises	Budget annexe Zones d'activités économiques	Budget annexe Assainissement	Budget annexe Générateurs photovoltaïques
INVESTISSEMENT	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2024	4 950 920,05 €	179 957,38 €	1 565 488,58 €	1 792 206,17 €	0,00 €
	RECETTES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2024	7 203 865,29 €	151 076,36 €	1 770 098,56 €	2 943 705,50 €	0,00 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	2 252 945,24 €	-28 881,02 €	204 609,98 €	1 151 499,33 €	0,00 €
	EXCEDENT REPORTE DE L'EXERCICE 2023	349 408,07 €	0,00 €	0,86 €	0,00 €	19 170,00 €
	DEFICIT REPORTE DE L'EXERCICE 2023	0,00 €	18 518,69 €	0,00 €	996 885,41 €	0,00 €
	Résultat de l'exercice 2024 à reporter sur 2025 (D001 ou R001)	2 602 353,31 €	-47 399,71 €	204 610,84 €	154 613,92 €	19 170,00 €
	RESTES A REALISER DEPENSES 2024 A REPORTER EN 2025	3 255 384,45 €	14 611,93 €	0,00 €	439 296,11 €	66 000,00 €
	RESTES A REALISER RECETTES 2024 A REPORTER EN 2025	3 351 292,38 €	0,00 €	0,00 €	622 735,44 €	44 730,00 €
	RESULTAT NET DE LA SECTION DE L'EXERCICE 2024	2 698 261,24 €	-62 011,64 €	204 610,84 €	338 053,25 €	-2 100,00 €
	<i>Besoin de financement de la section d'investissement</i>	<i>0,00 €</i>	<i>62 011,64 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>2 100,00 €</i>
FONCTIONNEMENT	DEPENSES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2024	26 363 267,23 €	152 267,92 €	1 815 844,48 €	2 526 681,51 €	0,00 €
	RECETTES REELLES ET D'ORDRE DE L'EXERCICE 2024	27 819 546,40 €	237 691,39 €	1 911 484,66 €	2 169 462,90 €	0,00 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	1 456 279,17 €	85 423,47 €	95 640,18 €	-357 218,61 €	0,00 €
	EXCEDENT REPORTE DE L'EXERCICE 2023	5 860 245,74 €	71 197,33 €	360 224,73 €	1 743 017,97 €	0,00 €
	DEFICIT REPORTE DE L'EXERCICE 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RESULTAT NET DE LA SECTION DE L'EXERCICE 2024	7 316 524,91 €	156 620,80 €	455 864,91 €	1 385 799,36 €	0,00 €
	RESULTAT A AFFECTER A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (compte 1068)	1 816 524,91 €	62 011,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RESULTAT A AFFECTER A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT Résultat de l'exercice 2024 à reporter sur 2025 (D002 ou R002)	5 500 000,00 €	94 609,16 €	455 864,91 €	1 385 799,36 €	0,00 €

3. Budget principal : les orientations budgétaires pour l'exercice 2025

a. Fiscalité et autres ressources : premières projections pour l'exercice 2025

Le vote des taux communautaires

La Communauté de communes est tenue de **voter en 2025 les taux communautaires de :**

- la **taxe foncière sur les propriétés bâties** et la **taxe foncière sur les propriétés non bâties** ;
- la **taxe d'habitation** (au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) ;
- la **cotisation foncière des entreprises** (CFE).

Depuis la création de la CCVHA, c'est-à-dire depuis 2017, ces taux n'ont connu aucune variation hormis en 2022 (relèvement des taux pour les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises, dans un objectif de consolidation de l'épargne brute et de préservation de la capacité à investir de la collectivité).

À l'instar des exercices 2023 et 2024, dans une perspective de stabilité fiscale, il est envisagé pour 2025 de reconduire l'ensemble des taux communautaires à l'identique :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **3,85%** ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **2,12%** ;
- taxe d'habitation : **8,42%** ;
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : **22,75%**.

Les ressources fiscales « ménages »

Les recettes pour l'exercice 2025 ont été estimées sur la base d'une hypothèse prudente de reconduction des recettes réellement perçues en 2024.

Ressources fiscales « ménages »	Résultat provisoire 2024	Projections 2025
Fraction de TVA (ex taxe d'habitation sur les résidences principales)	2 982 134 €	2 982 134 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	194 408 €	194 408 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 091 082 €	1 091 082 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	108 467 €	108 467 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non-bâties	47 832 €	47 832 €
Total	4 423 923 €	4 423 923 €

Les ressources fiscales « économiques »

Les recettes pour l'exercice 2025 ont été estimées sur la base des hypothèses suivantes :

- **cotisation foncière des entreprises (CFE)** : estimation fondée sur une hypothèse de reconduction des recettes réellement perçues en 2024 ;
- **taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** : estimation fondée sur la moyenne des recettes réellement perçues en 2023 et 2024 ;
- **imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** : estimation fondée sur une hypothèse de reconduction des recettes réellement perçues en 2024.

Ressources fiscales « économiques »	Résultat provisoire 2024	Projections 2025
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 440 002 €	1 440 002 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	345 387 €	305 877 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	252 123 €	252 123 €
Total	2 037 512 €	1 998 002 €

Les autres ressources fiscales et assimilées

Les recettes pour l'exercice 2025 ont été estimées sur la base des hypothèses suivantes :

- **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** : estimation fondée sur une hypothèse de reconduction des recettes réellement perçues en 2024 ;
- **taxe dite GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : revalorisation du montant du produit de la taxe en 2025 compte-tenu de l'élargissement du périmètre et/ou du renforcement des actions menées par les trois syndicats auxquels est délégué l'exercice de la compétence, en l'occurrence le syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme, le syndicat mixte du bassin-versant de l'Oudon et l'Entente pour le développement de l'Erdre naturelle et navigable ;
- **versement du produit des jeux hippiques** : estimation fondée sur une hypothèse de reconduction des recettes réellement perçues en 2024.

Autres ressources	Résultat provisoire 2024	Projections 2025
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	692 748 €	692 748 €
Taxe dite GEMAPI	198 966 €	210 300 €
Versement du produit des jeux hippiques	40 414 €	40 414 €
Total	932 128 €	943 462 €

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

S'agissant de la Communauté de communes, la dotation globale de fonctionnement (DGF) se décompose comme suit :

- **1^{ère} composante** : la dotation d'intercommunalité : estimation de cette dernière pour l'exercice 2025 à 1 428 415 €, sur la base d'une hypothèse de reconduction des recettes réellement perçues en 2024 ;
- **2nde composante** : la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : estimation de cette dernière pour l'exercice 2025 à 607 358 €, sur la base d'une hypothèse de reconduction des recettes réellement perçues en 2024.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)	Résultat provisoire 2024	Projections 2025
Dotation d'intercommunalité [1 ^{ère} composante de la DGF]	1 428 415 €	1 428 415 €
Dotation de compensation de la taxe professionnelle [2 nd e composante de la DGF]	607 358 €	607 358 €
Total	2 035 773 €	2 035 773 €

Les allocations compensatrices de pertes de ressources versées par l'État

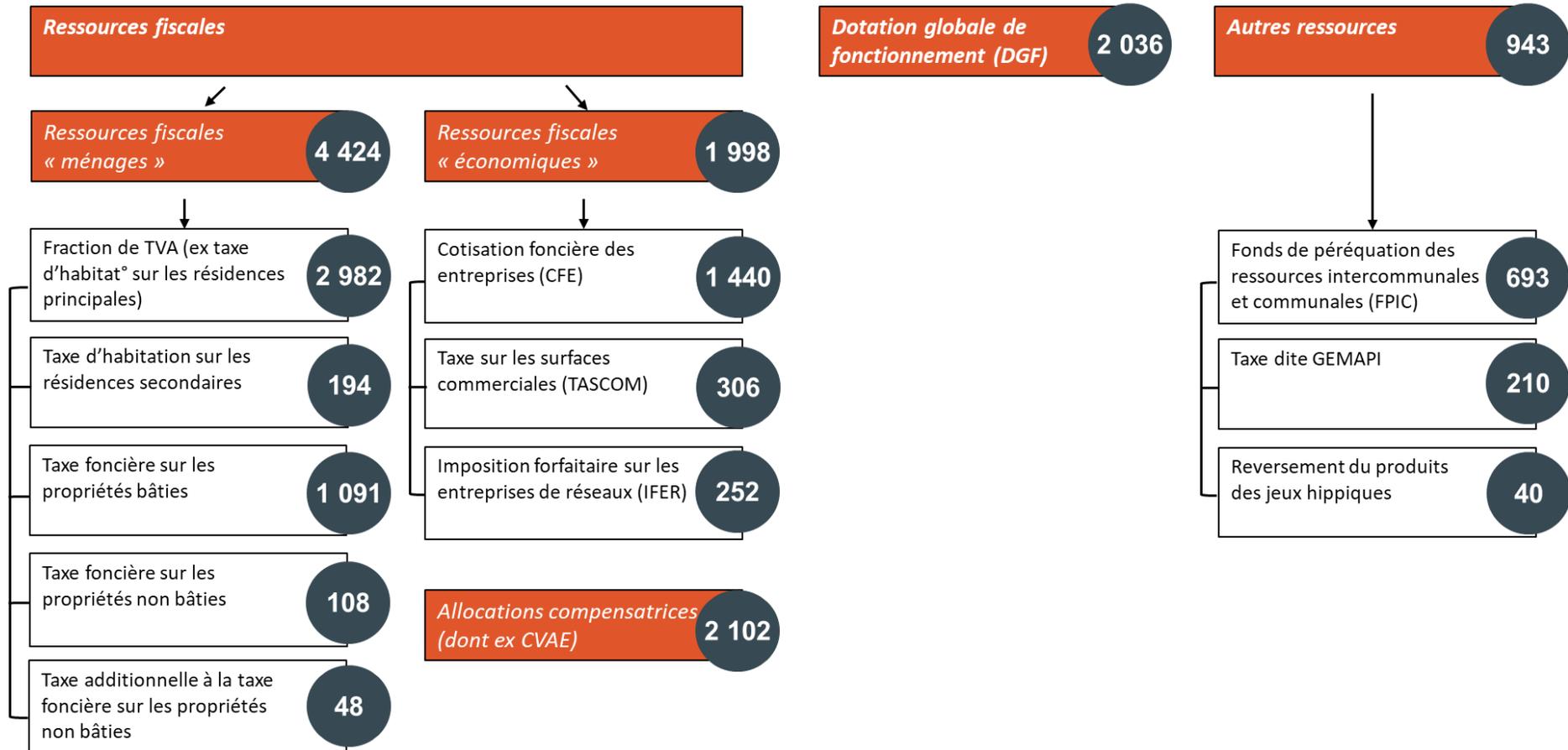
Afin de garantir une politique sociale ou d'encourager un aménagement du territoire, les contribuables, ménages ou entreprises peuvent se voir accorder différentes formes d'allègements fiscaux qui peuvent revêtir la forme d'abattements, de dégrèvements ou d'exonérations. Lorsque ces allègements sont décidés par l'État et s'imposent aux collectivités, un mécanisme de compensation est généralement mis en place, les ressources de contrepartie pour les collectivités prenant la forme d'allocations compensatrices ou de dotations. Parmi les différentes allocations compensatrices perçues par la Communauté de communes, il convient de distinguer :

- **les allocations compensatrices de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;**
- **les allocations compensatrices de cotisation foncière des entreprises (CFE) ;**
- **les allocations compensatrices de taxes foncières.**

Pour l'ensemble de ces allocations, les recettes pour l'exercice 2025 ont été estimées sur la base d'une hypothèse prudente de reconduction des recettes réellement perçues en 2024.

Allocations compensatrices de pertes de ressources versées par l'État	Résultat provisoire 2024	Projections 2025
Allocations compensatrices versées par l'Etat (CVAE)	1 302 669 €	1 302 669 €
Allocations compensatrices versées par l'Etat (CFE & taxes foncières)	799 217 €	799 217 €
Total	2 101 886 €	2 101 886 €

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA FISCALITÉ & DES AUTRES RESSOURCES (EN K€)



b. Focus sur les attributions de compensation pour l'exercice 2025

L'attribution de compensation (AC) pour la section de fonctionnement

L'attribution de compensation (AC) pour la section de fonctionnement se décompose comme suit :

- 1^{ère} composante : l'attribution de compensation dite « historique » au 1^{er} janvier 2017 ;
- 2nde composante : les charges transférées par les communes à la CCVHA à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- 3^{ème} composante : les reversements de fiscalité ;
- 4^{ème} composante : la refacturation des services mutualisés ;
- 5^{ème} composante : les régularisations de l'exercice N-1.

Il convient de noter que les montants prévisionnels inscrits pour l'exercice 2025 dans le cadre des orientations budgétaires diffèrent légèrement des montants présentés lors de la commission mutualisation du 7 janvier 2025 et de la CLECT du 9 janvier 2025. En effet, s'agissant plus précisément de la 4^{ème} composante, le montant présenté lors de ces commissions n'intégrait pas la refacturation des cotisations assurances du personnel au titre de l'année 2025 aux communes adhérentes au schéma de mutualisation (soit 225 700 €). Ce montant a en revanche bien été pris en compte dans le cadre des présentes prévisions budgétaires.

Attributions de compensation (AC) pour la section de fonctionnement	AC pour l'exercice 2025
1 ^{ère} composante : AC « historique » au 1 ^{er} janvier 2017	451 783 €
2 nd e composante : charges transférées à compter du 1 ^{er} janvier 2017	- 1 114 293 €
3 ^{ème} composante : reversements de fiscalité	165 701 €
Sous-total	- 496 809 €
4 ^{ème} composante : refacturation des services mutualisés	- 7 935 615 €
5 ^{ème} composante : régularisations de l'exercice N-1	126 704 €
Total	- 8 305 720 €

L'attribution de compensation (AC) pour la section d'investissement

L'attribution de compensation (AC) pour la section d'investissement se décompose comme suit :

- 1^{ère} composante : les charges transférées par les communes à la Communauté de communes au titre de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » :
pour rappel, sont refacturées en année N+1 les charges réalisées sur chaque commune en année N ; le montant des charges réalisées sur le territoire de chaque commune est réparti selon la méthode suivante : 50% à la charge de la commune « demandeuse » des travaux d'investissement ; 50% à la charge de l'ensemble des communes, cette contribution mutualisée étant ventilée entre ces dernières en fonction de la population agglomérée au 1^{er} janvier de l'année N ;
- 2^{nde} composante : le reversement mis en œuvre dans le cadre de la rétrocession d'une part du produit communal de la taxe d'aménagement :
pour rappel, les communes reversent l'intégralité du produit communal de la taxe d'aménagement générée (i) par les redevables sis sur les zones d'activités communautaires, (ii) par les investissements communautaires ; le montant des produits communaux encaissés par les communes durant l'exercice N est reversé et à ce titre intégré dans les attributions de compensation pour l'exercice N+1.

Attributions de compensation (AC) pour la section d'investissement	AC pour l'exercice 2025
1 ^{ère} composante : charges transférées « eaux pluviales »	- 384 858 €
2 ^{nde} composante : reversements de fiscalité (taxe d'aménagement)	- 51 053 €
Total	- 435 911 €

c. La section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement

Les ressources fiscales et autres ressources assimilées (chapitre 73 hors attribution de compensation) constitueront en 2025, à l'instar de l'exercice précédent, le premier poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 8 668 K€. Il convient de rappeler que les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 se fondent sur une hypothèse de **reconduction de l'ensemble des taux d'imposition communautaires à l'identique, dans une perspective de stabilité fiscale** [pour de plus amples détails, cf. partie 3 du présent rapport].

Ressources fiscales et autres ressources assimilées (chap. 73 hors attribution de compensation)	Budget primitif 2024	Projections 2025
Fraction de TVA (ex taxe d'habitation sur les résidences principales)	3 010 898 €	2 982 134 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	186 518 €	194 408 €
Taxes foncières et taxe additionnelle à la taxe foncière	1 275 903 €	1 247 381 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 405 427 €	1 440 002 €
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	266 367 €	305 877 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	223 615 €	252 123 €
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	727 496 €	692 748 €
Taxe dite GEMAPI	195 700 €	210 300 €
Reversement du produit des jeux hippiques	39 387 €	40 414 €
Allocations compensatrices versées par l'Etat (pertes de CVAE)	1 326 063 €	1 302 669 €
Total	8 657 374 €	8 668 056 €

L'attribution de compensation (compte 73211) constituera en 2025 le second poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 8 306 K€.

Les produits des domaines, services et ventes (chapitre 70) constitueront en 2025 le troisième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 4 094 K€. Figurent parmi les principales recettes inscrites à ce chapitre :

- redevances d'enlèvement des ordures ménagères : 3 215 K€ (cette recette s'équilibrant en dépenses avec le compte 70619 « Reversement redevances enlèvement ordures ») ;
- remboursements par les budgets annexes ainsi que par le CIAS du personnel communautaire mis à disposition auprès de ces derniers : 518 K€ ;
- redevances versées par les habitants dans le cadre des services affectés à l'accueil enfance : 215 K€.

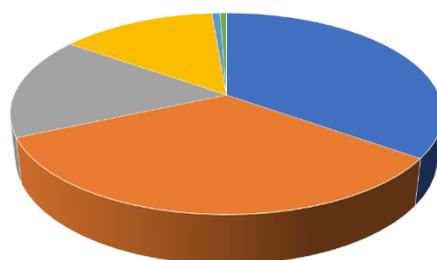
Les dotations, allocations et participations (chapitre 74) constitueront en 2025 le quatrième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 3 445 K€.

Dotations, allocations et participations (chap. 74)	Budget primitif 2024	Projections 2025
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1 817 659 €	2 035 773 €
Allocations compensatrices versées par l'État (pertes de CFE et de taxes foncières)	765 569 €	799 217 €
Subventions, participations versées par l'État	84 600 €	88 800 €
Subventions, participations versées par des collectivités (région, département, etc.)	78 200 €	42 600 €
Subventions, participations versées d'autres partenaires (CAF, MSA, etc.)	304 750 €	348 200 €
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	130 000 €	130 000 €
Total	3 180 778 €	3 444 590 €

Les revenus issus de la location d'immeubles communautaires, et notamment des pôles et maisons de santé (chapitre 75) constitueront en 2025 le cinquième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 145 K€ ; la diminution en 2024 puis en 2025 s'explique par la cession des pôles et maisons de santé.

Les atténuations de charges (chapitre 013), qui regroupent les recettes liées à divers remboursements telles que le versement des indemnités journalières de sécurité sociale, des assurances du personnel, etc., constitueront en 2025 le sixième poste de recettes réelles de fonctionnement, à hauteur de 179 K€.

Recettes réelles de fonctionnement [en K €]	Budget primitif 2024	Projections 2025
Atténuations de charges [chap. 013]	185	179
Produits des domaines, services et ventes [chap. 70]	3 222	4 094
Ressources fiscales et autres ressources assimilées [chap. 73 hors cpte 73211]	8 657	8 668
Attribution de compensation [cpte 73211]	7 551	8 306
Dotations, allocations et participations [chap. 74]	3 181	3 445
Autres produits de gestion courante [chap. 75]	167	145
Produits financiers [chap. 76], spécifiques [chap. 77] et reprises [chap. 68]	0	0
Total des recettes réelles	22 963	24 836



- Ressources fiscales et autres ressources assimilées
- Attribution de compensation
- Produits des domaines, services et ventes
- Dotations, allocations et participations
- Atténuations de charges
- Autres produits de gestion courante

En résumé : progression des recettes réelles entre le budget primitif 2024 et les projections budgétaires 2025 de + 1 873 K€ avec pour principales variations :

- **produits des domaines, services et ventes : + 872 K€** : augmentation essentiellement liée à l'accroissement du montant des redevances d'enlèvement des ordures ménagères (+ 695 K€) ; il convient de souligner que cette recette s'équilibre en dépenses avec le compte 70619 ;
- **attribution de compensation : + 755 K€** : augmentation essentiellement liée à la progression du montant des services mutualisés refacturés, et notamment des frais de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation ;
- **dotations, allocations & participations : + 264 K€** : augmentation essentiellement liée à la progression de la dotation globale de fonctionnement, et plus précisément de sa première composante la dotation d'intercommunalité (+ 229 K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation (une fraction du chapitre 012) constitueront en 2025 le premier de poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 7 239 K€. Il convient de rappeler leur refacturation aux communes concernées via l'attribution de compensation.

Les atténuations de produits (chapitre 014) constitueront en 2025 le second poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 4 248 K€. Figurent parmi les principales dépenses inscrites à ce chapitre :

- reversement au syndicat 3RD d'Anjou des redevances d'enlèvement des ordures ménagères : 3 215 K€ (cette dépense s'équilibrant en recettes avec le compte 70611 « Redevances ordures ménagères ») ;
- prélèvement FNGIR : 1 028 K€ (une fraction de cette dépense, correspondant aux prélèvements dus par les communes, est compensée en recettes via l'attribution de compensation).

Les charges de personnel de la Communauté de communes (une fraction du chapitre 012) constitueront en 2025 le troisième poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 4 047 K€ [pour de plus amples détails, cf. partie 3.e du présent rapport].

Les charges de gestion courante (chapitre 65), qui regroupent les dépenses d'intervention de la Communauté de communes telles que notamment les subventions et contributions versées aux organismes tiers, constitueront en 2025 le quatrième poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 3 763 K€. Figurent parmi les principales dépenses inscrites à ce chapitre :

- contribution versée au PETR du Segréen : 882 K€ ;
- subventions versées aux associations et structures partenaires en vue de la gestion des services affectés à l'accueil petite enfance-enfance : 868 K€ ;
- contribution versée au SDIS en vue du fonctionnement des centres de secours implantés sur le territoire : 732 K€ ;
- contributions versées en vue du financement du syndicat mixte des basses vallées angevines et de la Romme, du syndicat mixte du bassin-versant de l'Oudon, de l'Entente pour le développement de l'Erdre naturelle et navigable et du syndicat Loire aval, dans le cadre de la compétence GEMAPI : 266 K€ ;
- subvention de fonctionnement versée au centre intercommunal d'action sociale : 226 K€ ;
- contributions et subventions versées dans le cadre du développement économique et touristique (subventions versées au fonds Initiative Anjou, aux comices agricoles, contribution au financement de La Gogane, au GIP Anjou tourisme) : 70 K€ ;
- subventions versées aux structures culturelles (Echappée belle et associations assurant la gestion de certaines bibliothèques du réseau de lecture publique) ainsi qu'aux associations locales organisant des événements sur le territoire : 60 K€ ;
- subventions versées aux différents intervenants en vue de la mise en œuvre des dispositifs de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments : 60 K€.

Les services extérieurs (chapitres 61 et 62) constitueront en 2025 le cinquième poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 3 205 K€. Sont inscrites dans ces chapitres les dépenses liées aux prestations confiées à des entreprises ou acteurs extérieurs dans le cadre de l'exercice de compétences communautaires (que ce soit en termes d'entretien, de maintenance, de prestations de conseil, etc.). Figurent parmi les principales dépenses inscrites à ce chapitre :

- services extérieurs dans le cadre de l'entretien de la voirie, des sentiers et du matériel roulant : 1 010 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre de la politique petite enfance-enfance-jeunesse & numérique scolaire : 424 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre des systèmes d'information : 410 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre de l'entretien des bâtiments et équipements communautaires : 360 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre de l'administration générale : 177 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre de la politique d'action culturelle : 133 K€ ;
- services extérieurs dans le cadre de l'externalisation de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (Châteauneuf-sur-Sarthe, Lion d'Angers et Val d'Erdre-Auxence) : 110 K€.

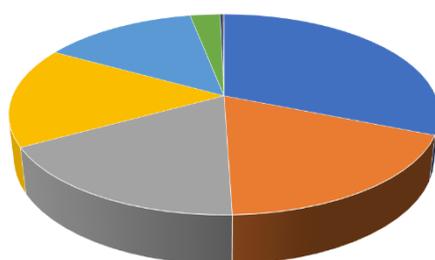
Les achats (chapitre 60) constitueront en 2025 le sixième poste de dépenses réelles de fonctionnement, à hauteur de 625 K€. Figurent parmi les principales dépenses inscrites à ce chapitre :

- dépenses liées à la consommation d'électricité au sein des bâtiments et installations communautaires : 165 K€ (- 10 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024, en raison de la cession des pôles et maisons de santé ; l'effet de la cession est toutefois largement amorti par la hausse du coût des énergies) ;
- dépenses liées à l'acquisition de fournitures de voirie (matériaux tels que sable, gravillons, etc. destinés aux travaux de reprofilage et de gravillonnage réalisés en régie) : 100 K€ ;
- dépenses liées à l'acquisition des collections pour le réseau des bibliothèques à gestion intercommunale ou à gestion intercommunale avec association conventionnée : 82 K€ ;
- dépenses liées à la consommation de gaz et de granulés bois pour les bâtiments et installations communautaires : 70 K€ ;
- dépenses liées à l'acquisition de carburant pour le parc de matériel roulant et de véhicules : 60 K€.

Les chapitres 66 « Charges financières », 67 « Charges spécifiques » et 68 « Dotations aux amortissements et provisions » regroupent les dépenses dites financières (intérêts de emprunts contractés), les dépenses dites exceptionnelles, les provisions pour « créances douteuses », etc. Ces dépenses sont estimées à 60 K€ dans le cadre des projections budgétaires pour l'exercice 2025.

Le chapitre 63 « Impôts, taxes et versements assimilés » regroupe les dépenses liées au paiement notamment de la taxe foncière par la Communauté de communes au titre de son patrimoine immobilier. Ces dépenses sont estimées à 22 K€ dans le cadre des projections budgétaires pour l'exercice 2025.

Dépenses réelles de fonctionnement [en K €]	Budget primitif 2024	Projections 2025
Achats [chap. 60]	613	625
Services extérieurs [chap. 61 & 62]	2 971	3 205
Impôts et taxes [chap. 63]	29	22
Charges de personnel [chap. 012] (<i>Communauté de communes</i>)	3 804	4 047
Atténuations de produits [chap. 014]	3 556	4 248
Autres charges de gestion courante [chap. 65]	3 505	3 763
Charges financières [chap. 66], spécifiques [chap. 67] et dotat° [chap. 68]	66	60
Sous-total des dépenses réelles	14 543	15 970
Charges de personnel [chap. 012] (<i>Communes du schéma de mut.</i>)	6 820	7 239
Total des dépenses réelles	21 363	23 208



- Charges de personnel des communes du schéma
- Atténuations de produits
- Charges de personnel de la Communauté de communes
- Autres charges de gestion courante
- Services extérieurs
- Achats
- Charges financières, spécifiques et dotations
- Impôts et taxes

En résumé : exception faite des charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation, progression des dépenses réelles entre le budget primitif 2024 et les projections budgétaires 2025 de + 1 427 K€ avec pour principales variations :

- **atténuations de produits : + 692 K€** : augmentation essentiellement liée à l'accroissement du montant des redevances d'enlèvement des ordures ménagères ; il convient de souligner que cette dépense s'équilibre en recettes avec le compte 70611 ;
- **autres charges de gestion courante : + 258 K€** : augmentation essentiellement liée à la mise en œuvre du nouveau marché « externalisation des infrastructures informatiques et fourniture de services d'infogérance des systèmes d'information » ;
- **charges de personnel de la Communauté de communes : + 243 K€** ;
- **services extérieurs : + 234 K€** : augmentation essentiellement liée à une hausse des montants des contrats de prestations de services.

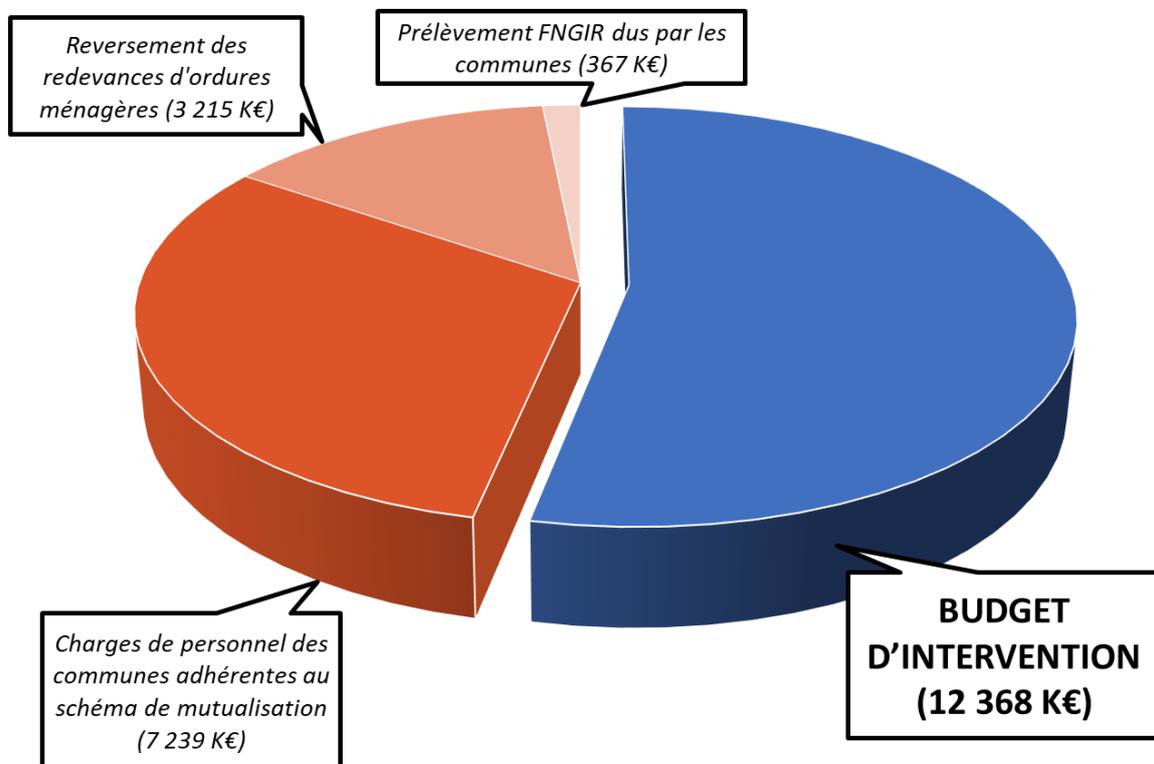
Focus sur l'épargne brute

Dans le cadre des projections budgétaires pour l'exercice 2025, l'épargne brute s'élève à 1 648 K€, soit à un niveau légèrement supérieur à celui escompté lors de la préparation du budget primitif de l'exercice 2024.

Épargne brute	Budget primitif 2024	Projections 2025
Recettes réelles hors 775, 776 & chap. 78 [A]	22 963 304 €	24 836 066 €
Dépenses réelles hors 675, 676 & chap. 68 [B]	21 342 938 €	23 188 329 €
Épargne brute [C=A-B]	1 620 366 €	1 647 737 €

d. Focus sur le budget d'intervention de la Communauté de communes en fonctionnement

Après déduction des dépenses « fléchées et compensées » (en l'occurrence (i) les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation, compensées en recettes via l'attribution de compensation, (ii) les redevances d'ordures ménagères reversées au syndicat 3RD'Anjou, (iii) les prélèvements FNGIR dus par certaines communes, réglés par la Communauté de communes et compensés en recettes via l'attribution de compensation), il apparaît que le **budget d'intervention communautaire en fonctionnement est estimé dans le cadre des projections budgétaires pour l'exercice 2025 à 12 368 K€, soit une progression de + 732 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024.**



Budget d'intervention en fonctionnement de la CCVHA (hors cptes 675, 676 & chap. 68) [en K €]	Budget primitif 2024	Projections 2025
Dépenses réelles de fonctionnement	21 343	23 188
- charges de personnel des communes du schéma de mutualisation	- 6 820	- 7 239
- reversement des redevances d'ordures ménagères	- 2 520	- 3 215
- prélèvements FNGIR dus par les communes	- 367	- 367
= budget d'intervention de la Communauté de communes	11 636	12 368

Hors ressources humaines, les principaux budgets d'intervention communautaire en termes de dépenses réelles de fonctionnement peuvent être estimés comme suit pour l'exercice 2025 :

- **budget Petite enfance, enfance, jeunesse, sport et numérique scolaire** (incluant l'ensemble des services liés à la politique petite enfance, enfance, jeunesse et numérique scolaire) : 1 319 K€, soit + 92 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 : augmentation liée à (i) la création de 6 places supplémentaires au sein de l'équipement multi-accueil de Val d'Erdre-Auxence (effet « *année pleine* » en 2025), (ii) l'augmentation de la participation versée aux gestionnaires des structures petite enfance (en raison des accords de revalorisation salariale appliqués au sein du secteur), (iii) la reprise en régie des centres de loisirs de Bécon-les-Granits et de Saint-Augustin-des-Bois (effet « *année pleine* » en 2025), (iv) la mise en œuvre en 2025 des permanences de la maison des adolescents ;
- **budget Voirie** (incluant l'entretien et la gestion courante de la voirie, des sentiers et du matériel roulant) : 1 220 K€, soit quasi aucune variation par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 ;
- **budget Financement du PETR du Segréen** (incluant la contribution proprement dite versée au PETR du Segréen et celle au titre des interventions en milieu scolaire) : 942 K€ ; il convient de noter que les prévisions budgétaires établies lors de l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2024 ont été surestimées ;
- **budget Administration générale et systèmes d'information** : 877 K€, soit + 350 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 : augmentation essentiellement liée à la mise en œuvre du nouveau marché « externalisation des infrastructures informatiques et fourniture de services d'infogérance des systèmes d'information » (+ 299 K€) ; il convient de noter que ce nouveau marché concerne non seulement la Communauté de communes mais également l'ensemble des communes adhérentes au schéma de mutualisation, de telle sorte que la moitié du surcoût sera remboursée par ces dernières auprès de la CCVHA via l'attribution de compensation ;
- **budget Contribution versée au SDIS** en vue du fonctionnement des centres de secours et d'incendie implantés sur le territoire : 732 K€, soit + 12 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 ;
- **budget Bâtiments** (incluant l'entretien et la gestion courante de l'ensemble des bâtiments communautaires) : 623 K€, soit + 46 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 : augmentation essentiellement liée à la souscription en 2025 d'assurances TRC et dommage ouvrage dans le cadre de la construction des équipements France services et multi-accueil des Hauts-d'Anjou ;
- **budget Environnement, mobilités et SIG** (incluant les actions au titre de la protection et mise en valeur de l'environnement, de la politique de soutien à la maîtrise de la demande d'énergie, de la GEMAPI, du SIG et des mobilités) : 409 K€, soit + 40 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 : augmentation essentiellement liée à la montée en puissance des actions mises en œuvre par les différents syndicats en charge de la prévention des inondations et de la gestion des milieux aquatiques ;
- **budget Action culturelle et lecture publique** (incluant les prestations conduites au titre de l'action culturelle et de la lecture publique, hors actions menées par le PETR du Segréen) : 326 K€, soit + 27 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 ;

- **budget Solidarités**, en l'occurrence subvention versée auprès du centre intercommunal d'action sociale : 228 K€, soit quasi aucune variation par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 ;
- **budget Habitat** (incluant les actions de mise en œuvre de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique ainsi que l'externalisation de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage) : 174 K€, soit quasi aucune variation par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 ;
- **budget Développement économique, agricole et touristique** (incluant accompagnement des entreprises et animation économique, accompagnement de la filière agricole, partenariat avec le GIP de l'Isle-Briand et La Gogane, entretien du balisage et du mobilier des sentiers de randonnée touristiques, etc.) : 113 K€, soit - 5 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 : diminution liée à des besoins moindres en matière d'entretien du balisage et du mobilier des sentiers de randonnée à vocation touristique ;
- **budget Communication** : 135 K€, soit + 19 K€ par rapport au budget primitif de l'exercice 2024 : augmentation essentiellement liée à la mise en œuvre du nouveau format du magazine communautaire et à une diffusion plus large de ce dernier ;
- **budget Eaux pluviales urbaines** (incluant les dépenses d'entretien et de maintenance des réseaux et infrastructures) : 92 K€.

Principaux budgets d'intervention en fonctionnement de la CCVHA (hors ressources humaines) [en K €]	Budget primitif 2024	Projections 2025
Budget Petite enfance, enfance, jeunesse & numérique scolaire	1 227	1 319
Budget Voirie	1 219	1 220
Budget Financement du PETR du Segréen	984	942
Budget Administration générale & systèmes d'information	527	877
Budget Contribution versée au SDIS	720	732
Budget Bâtiments	577	623
Budget Environnement, mobilités & SIG	369	409
Budget Action culturelle & lecture publique	299	326
Budget Solidarités	226	228
Budget Habitat	171	174
Budget Communication	116	135
Budget Développement économique, agricole et touristique	118	113
Budget Eaux pluviales urbaines	107	92

En résumé : progression des dépenses réelles entre le budget primitif 2024 et les projections budgétaires 2025 de + 732 K€ avec pour principales variations :

- **budget Administration générale & systèmes d'information : + 350 K€** : augmentation essentiellement liée à la mise en œuvre du nouveau marché « externalisation des infrastructures informatiques et fourniture de services d'infogérance des SI » (+ 299 K€) ;
- **charges de personnel de la Communauté de communes : + 243 K€** [pour de plus amples détails, cf. partie 3.e du présent rapport] ;
- **budget Petite enfance, enfance, jeunesse, sport et numérique scolaire : + 92 K€** : augmentation liée à (i) la création de 6 places supplémentaires au sein de l'équipement multi-accueil de Val d'Erdre-Auxence, (ii) l'augmentation de la participation versée aux gestionnaires des structures petite enfance, (iii) la reprise en régie des centres de loisirs de Bécon-les-Granits et de Saint-Augustin-des-Bois, (iv) la mise en œuvre en 2025 des permanences de la maison des adolescents.

e. Focus sur la gestion des ressources humaines

Préambule

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) a adopté un **schéma de mutualisation** intégrant à ce jour onze de ses quinze communes membres.

Communes adhérentes au schéma de mutualisation	Date d'adhésion au schéma de mutualisation
Chambellay	1 ^{er} janvier 2016
Chenillé-Champteussé	1 ^{er} janvier 2016
Erdre-en-Anjou	1 ^{er} janvier 2016
Grez-Neuville	1 ^{er} janvier 2016
La Jaille-Yvon	1 ^{er} janvier 2016
Le Lion-d'Angers	1 ^{er} janvier 2016
Miré	1 ^{er} juillet 2019 / 1 ^{er} janvier 2020
Montreuil-sur-Maine	1 ^{er} janvier 2016
Saint-Augustin-des-Bois	1 ^{er} janvier 2017
Sceaux-d'Anjou	1 ^{er} janvier 2016
Thorigné-d'Anjou	1 ^{er} janvier 2016

Le schéma de mutualisation s'est notamment traduit par la **mise en commun de l'ensemble des services fonctionnels et opérationnels des douze collectivités concernées**, tous les agents de ces dernières appartenant ainsi à un service commun.

Trois catégories de services communs peuvent être distinguées :

1. les **services communs déconcentrés** (SCD), en l'occurrence les services opérationnels assurant la mise en œuvre des compétences communales, placés sous l'autorité fonctionnelle du Maire ;
2. les **services communs centraux** (SCC), en l'occurrence les services « ressources humaines », « comptabilité-finances », « achats-marchés », « infogérance des systèmes d'information » et « communication », tous placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de la CCVHA ;
3. les **autres services communs**, en l'occurrence les services opérationnels assurant la mise en œuvre des compétences communautaires, placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de la CCVHA.

Dans le présent rapport, les services de la première catégorie sont désignés sous le vocable de **services des communes adhérentes au schéma de mutualisation**, ceux relevant des seconde et troisième catégories (dont les agents sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Président) sous le vocable de **services de la Communauté de communes**.

La structure des emplois permanents au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) compte **253,72 emplois permanents créés en équivalent temps plein (ETP)** :

- dont **173,89 ETP** affectés aux **services des communes adhérentes au schéma de mutualisation** ;
- dont **79,83 ETP** affectés aux **services de la Communauté de communes**.

Emplois permanents créés en équivalent temps plein (ETP)	Au 31 décembre 2024
Services des communes adhérentes au schéma de mutualisation	173,89
Dont services Chambellay	2,15
Dont services Chenillé-Champteussé	4,94
Dont services Erdre-en-Anjou	69,57
Dont services Grez-Neuville	11,30
Dont services La Jaille-Yvon	2,87
Dont services Le Lion-d'Angers	40,10
Dont services Miré	8,19
Dont services Montreuil-sur-Maine	5,76
Dont services Saint-Augustin-des-Bois	11,19
Dont services Sceaux-d'Anjou	9,42
Dont services Thorigné-d'Anjou	8,40
Services de la Communauté de communes	79,83
Total	253,72

S'agissant des services de la Communauté de communes, les 79,83 ETP se répartissent comme suit.

Services de la Communauté de communes Emplois permanents créés en équivalent temps plein (ETP)	Au 31 décembre 2024
Emplois de catégorie A	17,90
Emplois de catégorie B	14,10
Emplois de catégorie C	48,33
Total	79,83

Services de la Communauté de communes Emplois permanents créés en équivalent temps plein (ETP)	Au 31 décembre 2024
Emplois relevant de la filière administrative	33,68
Emplois relevant de la filière technique	16,70
Emplois relevant de la filière animation	20,65
Emplois relevant de la filière culturelle	7,00
Emplois relevant de la filière sociale	1,80
Total	79,83

Services de la Communauté de communes Emplois permanents créés en équivalent temps plein (ETP)	Au 31 décembre 2024
Services à la population	36,83
<i>Dont Enfance & jeunesse</i>	19,35
<i>Dont Solidarités & CIAS</i>	7,48
<i>Dont Lecture publique</i>	7,00
<i>Dont Action culturelle</i>	2,00
Services techniques	17,50
<i>Dont Voirie</i>	9,00
<i>Dont Eau & assainissement</i>	4,50
Services de l'aménagement	7,00
Services administratifs	18,50
<i>Direction générale</i>	1,00
<i>Ressources humaines</i>	4,50
<i>Finances et comptabilité</i>	5,00
<i>Commande publique</i>	3,00
<i>Administration générale</i>	2,50
<i>Communication</i>	2,50
Total	79,83

Perspectives 2025 en matière d'évolution des effectifs permanents

S'agissant des services de la Communauté de communes, est prévue la création en 2025 des emplois suivants :

- deux emplois permanents à temps complet, relevant de filière technique, en catégorie C, afin d'occuper les fonctions d'agents d'exploitation au sein du service Eau & assainissement (soit + 2,00 ETP) ; ces créations s'inscrivent dans le cadre de la structuration actuellement en cours du service, les deux agents ayant vocation à se substituer aux agents municipaux qui assuraient jusqu'à présent l'exploitation d'un certain nombre de stations (fin des conventions opérationnelles avec les communes) ainsi qu'à assurer un certain nombre de missions jusqu'alors confiées à des prestataires extérieurs (fin de contrats de prestations de services) ;
- un emploi permanent à temps complet, relevant de filière technique, en catégorie C, afin d'occuper les fonctions d'agent de voirie au sein du service Voirie ; cet emploi s'inscrit en remplacement de l'ancien emploi de chef d'équipe de la voirie, supprimé au cours du dernier trimestre 2024.

Par conséquent, **au 31 décembre 2025, la Communauté de communes devrait compter 82,83 emplois permanents créés en équivalent temps plein (ETP).**

La Communauté de communes poursuit ainsi sa politique de maîtrise de ses effectifs, disposant d'un nombre modeste d'emplois permanents au vu des nombreuses compétences exercées (que ce soit en matière d'aménagement du territoire, de services à la population ou de compétences techniques).

Perspectives 2025 en matière d'évolution de la masse salariale

En ce qui concerne l'évolution de la masse salariale en 2025, c'est-à-dire des charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012), il convient tout d'abord de rappeler en préambule que doivent être distinguées :

- les charges de personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation (refacturées aux communes concernées via l'attribution de compensation), estimées à **7 239 K€** dans le cadre des projections budgétaires pour l'exercice 2025 ;
- les charges de personnel de la Communauté de communes proprement dites, estimées à **4 047 K€** dans le cadre des projections budgétaires pour l'exercice 2025.

S'agissant des seules charges de personnel de la Communauté de communes, elles devraient donc s'élever à 4 047 K€ en 2025, soit une augmentation de 246 K€ par rapport au montant réalisé durant l'exercice 2024 (3 801 K€) :

- estimation de l'impact du recrutement des agents sur les emplois nouvellement créés, du remplacement de certains emplois jusqu'alors vacants ou momentanément vacants : + 136 K€ ;
- estimation de l'impact du GVT, des mesures de revalorisation salariale, de la mise en œuvre de la prévoyance : + 110 K€.

Quand bien même les charges de personnel de la Communauté de communes progressent, le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (en l'occurrence 33%) quant à lui reste stable par rapport à l'exercice précédent et, surtout, continue d'être largement inférieur aux ratios en vigueur dans les collectivités similaires (44%).

Ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Résultat provisoire 2024	Projections 2025
A = Charges de personnel de la Communauté de communes	3 801 347 €	4 047 140 €
B = Budget d'intervention de la Communauté de communes (1)	11 394 963 €	12 367 800 €
Ratio A / B	33%	33%
Statistiques nationales (2)	44%	

(1) Dépenses réelles de fonctionnement après déduction des dépenses « fléchées et compensées » que sont (i) les dépenses du personnel des communes adhérentes au schéma de mutualisation, compensées en recettes via l'attribution de compensation, (ii) les redevances d'ordures ménagères reversées aux syndicats concernés, (iii) les prélèvements FNGIR dus par certaines communes, réglés par la Communauté de communes et compensés en recettes via l'attribution de compensation.

(2) Données Direction générale des collectivités locales (DGCL) « Les collectivités locales en chiffres » : ratio financier 7 des groupements de communes à fiscalité propre 30 000 à 50 000 habitants.

Les orientations stratégiques en matière de ressources humaines

La mise en œuvre du schéma de mutualisation, auquel ont adhéré onze des quinze communes du territoire, s'est traduite par la création de quatre services communs centraux (SCC) fonctionnels, parmi lesquels figure le **service « ressources humaines »**. **Cette mutualisation de la gestion des ressources humaines, via un service commun communautaire**, a pour objectifs de :

- **professionnaliser et sécuriser** la gestion administrative des ressources humaines, notamment au sein des communes, en confiant cette dernière à un service composé d'agents spécialisés et exclusivement dédiés à ces missions ;
- **accompagner et conseiller** les communes dans leurs pratiques RH et managériales en mettant à la disposition des élus communautaires et municipaux ainsi que des directeurs, responsables de service et secrétaires de mairie une expertise et des outils adaptés ;
- **tendre vers une harmonisation** de la politique de gestion des ressources humaines et la mise en œuvre d'un cadre commun, s'agissant notamment des conditions de travail, de rémunération, etc.

Ainsi, outre la gestion des ressources humaines des services de la Communauté de communes proprement dits, le service assure l'ensemble de ses missions suivantes pour le compte des communes adhérentes : gestion administrative des agents (agents titulaires et non titulaires, services civiques, apprentis, stagiaires, etc.), gestion des indemnités des élus, conseil et accompagnement des communes, pilotage du dialogue social et gestion des instances représentatives du personnel.

Dans ce cadre, les orientations stratégiques poursuivies par le service commun « ressources humaines » peuvent être résumées comme suit :

- **mettre en œuvre une politique dynamique de recrutement et d'intégration des nouveaux collaborateurs** : à ce titre, il convient de souligner que la labellisation RSO et son renouvellement ces dernières années ont incontestablement contribué à améliorer considérablement l'image de la Communauté de communes et constitué un atout non négligeable en matière de recrutement et d'attractivité ;
- **contribuer à une gestion dynamique des compétences ainsi qu'à la pérennisation des emplois** ;
- **développer les compétences de l'ensemble des collaborateurs** : lors de sa réunion en date du 28 novembre 2024, le conseil communautaire a approuvé le plan et règlement de formation de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ; établi pour la période 2024-2027, il fixe les orientations stratégiques de la politique de formation autour de quatre axes : (i) axe n°1 : accompagner les agents dans la construction de leur parcours professionnel et le déroulement de leur carrière ; (ii) axe n°2 : développer une culture managériale commune ; (iii) axe n°3 : professionnaliser les métiers et développer les expertises techniques ; (iv) axe n°4 : assurer la prévention des risques professionnels et préserver la santé et la sécurité au travail ; quant au règlement, il détermine les conditions d'exercice pour chaque dispositif de formation ;
- **assurer un système de rémunération sécurisé sur le plan juridique, équitable et transparent** ;

- **favoriser la qualité de vie au travail et contribuer à l'amélioration des conditions de travail, veiller à la protection de la santé et de la sécurité de l'ensemble des collaborateurs :**
 - la Communauté de communes s'est attachée à renouveler sa politique managériale dans l'objectif de poser un cadre managérial rassurant et responsabilisant, en définissant un cap stratégique clair et lisible pour tous, en mettant en œuvre une organisation et des niveaux d'encadrement cohérents, adaptés aux enjeux de la collectivité, en posant un cadre de mission clair pour chaque agent et en favorisant le travail en équipe et la circulation de l'information ; dans ce contexte, s'inscrivent en 2024 la refonte de l'ensemble des fiches de poste des agents des services communautaires (et la diffusion du répertoire de ces dernières) ainsi que, pour les communes adhérentes au schéma, l'élaboration d'un répertoire de modèles de fiches de poste ;
 - l'accent a également été porté sur la mise en œuvre d'une véritable politique des prévention des risques professionnels avec : (i) la structuration du réseau des assistants de prévention et la formation de ces derniers ; (ii) l'élaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux et l'établissement des procédures afférentes (procédure d'alerte, etc.) ; (iii) le lancement de la refonte totale du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- **créer les conditions du dialogue social sous toutes ses formes :** la Communauté de communes veille à instaurer un dialogue social de qualité, en associant étroitement les représentants du personnel à des chantiers RH.

Rapport sur l'évolution des effectifs, des rémunérations et de la masse salariale au sein des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) et des communes adhérentes au schéma de mutualisation (2017-2024)

Cf. document joint en annexe.

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2024

Cf. document joint en annexe.

f. La section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement

Les recettes d'équipement regroupent l'ensemble des subventions d'investissement perçues par la Communauté de communes. Ces recettes sont estimées à 4 739 K€ dans le cadre des projections budgétaires pour l'exercice 2025. Figurent parmi les principales recettes inscrites à ce chapitre :

- subventions versées par l'État et ses opérateurs, les collectivités (conseil régional des Pays-de-la-Loire, conseil départemental de Maine-et-Loire, communes) ainsi que par les autres partenaires (CAF, etc.) : 4 303 K€ ;
- attribution de compensation versée par les communes pour la section d'investissement : 436 K€ (pour rappel, cette dernière se décompose comme suit : 1^{ère} composante : les charges transférées par les communes à la CCVHA au titre de la compétence « eaux pluviales » ; 2nde composante : les reversements de fiscalité, en l'occurrence le reversement mis en œuvre dans le cadre de la rétrocession d'une part du produit communal de la taxe d'aménagement).

Répartition des subventions d'investissement [en K €] (*)	Projections 2025
Urbanisme, habitat & logement	202
Accueil des gens du voyage	671
Cohésion sociale & territoriale : équipements France services & siège de la CCVHA	1 249
Mobilités (voies vertes, voies cyclables inter-bourgs, etc.)	255
Voirie & eaux pluviales	504
Protection de l'environnement & transition énergétique	301
Développement économique et touristique	140
Services à la population (petite enfance, enfance, culture & lecture publique, numérique scolaire, etc.)	1 356
Autres	61
Total	4 739

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

Quant aux **recettes financières**, elles se limitent aux excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068), à hauteur de 1 817 K€, ainsi qu'au produit du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), à hauteur de 1 030 K€.

Recettes réelles d'investissement [en K €]	Projections 2025
Recettes d'équipement [chap. 13 : subventions d'investissement] (*)	4 739
Recettes financières [chap. 10, 1068] (*)	2 846
Recettes d'opérations pour compte de tiers (*)	1 022
Total des recettes réelles (*)	8 607

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement sont estimées à 8 906 K€ dans le cadre des projections budgétaires pour l'exercice 2025. Dédiées à la mise en œuvre du projet de territoire, elles peuvent recouvrir tant des dépenses liées à la création ou à l'aménagement de nouveaux équipements ou infrastructures que des dépenses liées à l'investissement dit courant.

Les dépenses dédiées à la **voirie & eaux pluviales** constituent le premier poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 2 256 K€ ; parmi ces dépenses figurent :

- investissement consacré aux réseaux et infrastructures dédiés aux eaux pluviales urbaines, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur des eaux pluviales, conformément au plan pluriannuel d'investissement 2024-2033 Eaux pluviales urbaines adopté en 2024 : 1 108 K€ ;
- investissement courant consacré à la voirie, aux véhicules et au matériel roulant : 625 K€ ;
- frais d'études en vue de l'aménagement de la future rocade est - zone d'activités de la Sablonnière au Lion d'Angers : 285 K€ ;
- construction d'un hangar pour les services techniques communautaires, destiné à accueillir des générateurs photovoltaïques : 238 K€.

Les dépenses dédiées aux **services à la population** constituent le second poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 2 103 K€ ; parmi ces dépenses figurent entre autres :

- construction d'équipements petite enfance (multi-accueil aux Hauts-d'Anjou, multi-accueil à Val d'Erdre-Auxence et modulaire en vue de l'extension de l'espace Arlequin du Lion d'Angers) : 1 585 K€ ;
- mise en œuvre du projet numérique dans les établissements scolaires : 303 K€ ;
- investissement courant consacré aux services affectés à l'accueil petite enfance-enfance-jeunesse et aux sports, équipement des bibliothèques : 216 K€.

Les dépenses dédiées à la **cohésion territoriale et sociale**, et à ce titre à la construction du nouvel équipement France services des Hauts-d'Anjou, constituent le troisième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 1 461 K€ ; il convient de noter que ce montant inclue une quote-part liée à la construction de la mairie déléguée, quote-part remboursée par la commune.

Les dépenses dédiées à l'**accueil des gens du voyage** constituent le quatrième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 1 185 K€.

Les dépenses dédiées aux **mobilités** constituent le cinquième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 612 K€ ; parmi ces dépenses figurent entre autres :

- mise en œuvre d'une ligne de covoiturage structurante, mise en œuvre d'un réseau d'autostop sécurisé et mise en œuvre du schéma de stationnement sécurisé des vélos : 258 K€ ;
- aménagement de la voie cyclable inter-bourgs Bécon-les-Granits - Le Louroux-Béconnais, en mode « voie partagée » : 207 K€ ;
- études en vue de l'aménagement de la voie verte le long de l'Oudon, de la voie cyclable inter-bourg Châteauneuf-sur-Sarthe – Brissarthe et autres voies : 147 K€.

Les dépenses dédiées à l'**urbanisme, habitat & logement** constituent le sixième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 546 K€ ; parmi ces dépenses figurent entre autres :

- élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, et notamment l'étude et la programmation environnementale (incluant inventaire des zones humides, état initial de l'environnement et évaluation environnementale), évolution des documents d'urbanisme communaux dans l'attente de l'élaboration du PLUi : 476 K€ ;
- développement des opérations programmées d'amélioration de l'habitat : 70 K€.

Les dépenses dédiées à la **protection de l'environnement & transition énergétique** constituent le septième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 387 K€ ; parmi ces dépenses figurent entre autres :

- création d'une dorsale biogazière : 150 K€ ;
- mise en œuvre d'un programme de restauration des mares bocagères : 138 K€ ;
- protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des espaces naturels sensibles : 79 K€ ;
- mise en œuvre de programmes de soutien aux énergies renouvelables : 20 K€.

Les dépenses d'**investissement courant consacré à l'entretien courant des bâtiments et à l'administration** constituent le huitième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 272 K€.

Les dépenses dédiées au **développement économique et touristique** constituent le neuvième poste de dépenses d'équipement, à hauteur de 84 K€ : partenariat avec le GIP du parc départemental de l'Isle-Briand, cogestion avec la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe du bateau La Gogane, aménagement de boucles équestres.

Répartition des dépenses d'équipement [en K €] (*)	Projections 2025
Urbanisme, habitat & logement	546
Accueil des gens du voyage	1 185
Cohésion sociale & territoriale : équipements France services & siège de la CCVHA	1 461
Mobilités (voies vertes, voies cyclables inter-bourgs, etc.)	612
Voirie & eaux pluviales	2 256
Protection de l'environnement & transition énergétique	387
Développement économique et touristique	84
Services à la population (petite enfance, enfance, culture & lecture publique, numérique scolaire, etc.)	2 103
Investissement courant consacré à l'entretien des bâtiments et à l'administration	272
Total	8 906

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

Les **dépenses financières** sont constituées essentiellement de :

- avance au budget annexe Assainissement : 1 000 K€ ; il convient de rappeler que cette avance au budget annexe a été programmée dans le plan pluriannuel d'investissement 2024-2033 Assainissement adopté en 2024 ; ce dernier prévoit un remboursement de ladite avance auprès du budget principal à compter de l'exercice 2029, à hauteur de 200 K€ par an (soit un remboursement sur une durée de 5 années, de 2029 à 2033) ;
- avance au budget annexe Générateurs photovoltaïques : 2 K€ ;
- remboursements du capital de la dette, dans le cadre des emprunts contractés : 181 K€.

Dépenses réelles d'investissement [en K €]	Projections 2025
Dépenses d'équipement [chap. 20, 204, 21, 23] (*)	8 906
Dépenses financières[chap. 16, 27] (*)	1 184
Dépenses d'opérations pour compte de tiers (*)	832
Total des dépenses réelles (*)	10 923

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

g. Focus sur la politique pluriannuelle d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI), un outil de pilotage et un instrument de prospective financière ayant vocation à être actualisé

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou a souhaité se doter d'un **projet de territoire ambitieux**. Adopté par le conseil communautaire en décembre 2019, il porte l'ambition politique et stratégique des Vallées du Haut-Anjou. Il s'articule autour de quatre axes stratégiques, qui se déclinent en **88 projets et actions structurants** (tous repris dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique signé avec l'Etat en juillet 2021).

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) constitue la traduction financière de la mise en œuvre de ces projets et actions tout au long de la période 2023-2028. Outil d'analyse financière prospective, il permet de formaliser, prioriser et planifier les investissements communautaires sur le long terme (en l'occurrence six ans dans le présent cas), dans un objectif de transparence.

Instrument évolutif, il a vocation à **être actualisé chaque année**, au vu des modifications et réalisations intervenant en cours d'exercice, en fonction des imprévus liés aux projets ou d'autres aléas économiques, des évolutions des priorités politiques, etc. :

- une première version du PPI 2023-2028 pour le budget principal (édition 2023) a été approuvée par le conseil communautaire en juin 2023 ;
- une seconde version actualisée du PPI 2023-2028 pour le budget principal (édition 2024) a été approuvée par le conseil communautaire en mars 2024.

Il convient dorénavant d'actualiser cette dernière version au vu :

- des modifications et réalisations intervenues au cours de l'exercice 2024 ;
- de l'exécution du budget de l'exercice 2024 ;
- de l'actualisation du coût des projets et de leurs financements prévus à compter de 2025 et durant la période restante 2026-2028, etc.

Les principales évolutions du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028

En matière d'urbanisme, habitat & logement :

- les investissements figurant sous cette thématique visent à doter le territoire de démarches de planification structurantes (plan local d'urbanisme intercommunal), d'une stratégie en matière d'habitat adaptée aux enjeux (programme local de l'habitat), à assurer une offre de logement adaptés et à revitaliser les centres bourgs (opérations programmées d'amélioration de l'habitat) ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **1 938 K€** ;
- il n'y a pas d'évolution majeure du PPI 2023-2028 sur cette thématique, par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024).

En matière d'accueil des gens du voyage :

- les investissements figurant sous cette thématique visent à développer / réhabiliter le réseau des aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire et contribuer à la mise en œuvre d'une offre de logements adaptés aux gens du voyage en demande de sédentarisation ; ont ainsi été inscrits au PPI l'aménagement de trois nouvelles aires d'accueil (Val d'Erdre-Auxence, Erdre-en-Anjou et les Hauts-d'Anjou / Champigné), la réhabilitation des deux aires existantes (Le Lion d'Angers et les Hauts-d'Anjou / Châteauneuf-sur-Sarthe) et la construction de quatre logement adaptés aux Hauts-d'Anjou ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **3 265 K€** ;
- il n'y a pas d'évolution majeure du PPI 2023-2028 sur cette thématique, par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024).

En matière de cohésion sociale & territoriale :

- les investissements figurant sous cette thématique visent à poursuivre le déploiement de l'offre de services à la population sur l'ensemble du territoire, via le réseau des équipement France services ; a ainsi été inscrite au PPI la construction d'un nouvel équipement France services aux Hauts-d'Anjou ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **3 189 K€** (ce montant incluant l'opération de construction de la mairie déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe, opération pour le compte de tiers) ;
- seule principale évolution par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024), l'inscription au PPI de la mise en œuvre du France services hors les murs (+ 80 K€).

En matière de mobilités :

- les investissements figurant sous cette thématique visent à mobiliser les habitants aux enjeux des nouvelles formes de mobilité, développer les modes doux en lien avec les nouveaux usages de la proximité (en l'occurrence la pratique du vélo avec la mise en place d'un réseau de liaisons cyclables) ; ont ainsi été inscrits au PPI, entre autres, l'aménagement de la voie verte le long de l'Oudon, de la voie cyclable Châteauneuf-sur-Sarthe – Brissarthe, de la voie cyclable Bécon-les-Granits - Le Louroux-Béconnais (en mode « voie partagée ») ainsi que des voies cyclables Châteauneuf-sur-Sarthe - Gare d'Etriché et Bécon-les-Granits - Saint-Augustin-des-Bois ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **6 815 K€** ;
- seule principale évolution par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024), l'inscription au PPI dans le cadre du déploiement du futur plan de mobilité simplifié (PDMS) de la mise en œuvre d'une ligne de covoiturage structurante, d'un réseau d'autostop sécurisé et du schéma de stationnement sécurisé des vélos (+ 258 K€).

En matière de voirie & eaux :

- les investissements figurant sous cette thématique visent à renforcer les liens sur l'ensemble du territoire par un maillage d'infrastructures de voirie de qualité et à instaurer une politique de gestion des eaux pluviales urbaines performante, responsable et durable ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **11 053 K€** ;
- sont à noter parmi les principales évolutions par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024) :
 - (i) inscription au PPI d'une avance au budget annexe Assainissement(+ 1 000 K€) ; il convient de rappeler que cette avance au budget annexe a été programmée dans le plan pluriannuel d'investissement 2024-2033 Assainissement adopté en 2024 ; ce dernier prévoit un remboursement de ladite avance auprès du budget principal à compter de l'exercice 2029, à hauteur de 200 K€ par an (soit un remboursement sur une durée de 5 années, de 2029 à 2033) ;
 - (ii) actualisation des montants liés à l'aménagement de la future rocade est - zone d'activités de la Sablonnière au Lion d'Angers (+ 485 K€) ; à noter que la moitié des dépenses de maîtrise d'œuvre et de travaux devrait être prise en charge par le conseil départemental et un quart par les communes du Lion d'Angers et de Montreuil-sur-Maine.

En matière de protection de l'environnement & de transition énergétique :

- les investissements figurant sous cette thématique visent à préserver le maillage bocager (protection et gestion des espaces naturels sensibles, restauration de mares, aides à la plantation de haies, etc.) et à mettre en œuvre une démarche de transition énergétique (développement des énergies renouvelables, etc.) ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **1 512 K€** ;
- il n'y a pas d'évolution majeure du PPI 2023-2028 sur cette thématique, par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024).

En matière de développement économique & touristique :

- les investissements figurant sous cette thématique visent à développer le tourisme (aménagement des sentiers de randonnée d'intérêt touristique, de boucles équestres, soutien aux équipements et sites touristiques tels que l'Isle-Briand ou la Gogane) et renforcer l'attractivité économique (avance au le budget annexe Zones d'activités économiques, etc.) ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **2 576 K€** ;
- il n'y a pas d'évolution majeure du PPI 2023-2028 sur cette thématique, par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024).

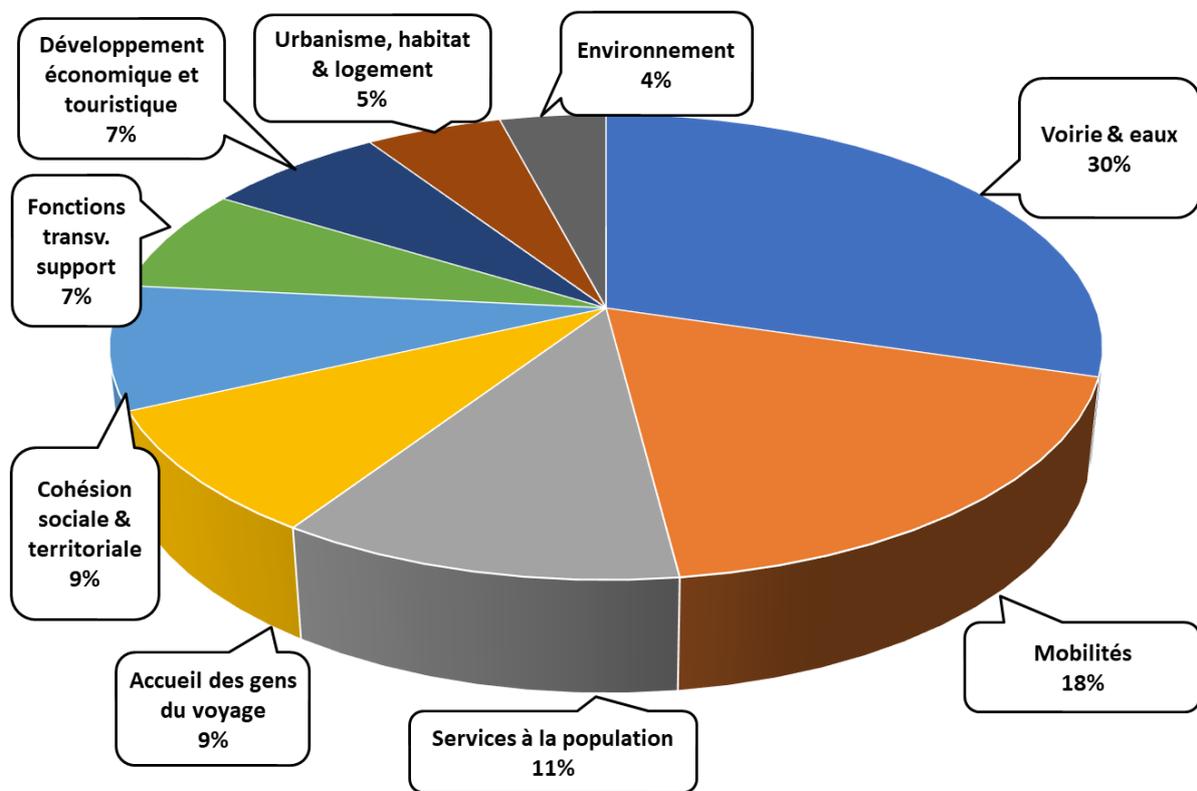
En matière de services à la population :

- les investissements figurant sous cette thématique visent à développer un panel de services adaptés en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, sports, culture et lecture publique ; ont ainsi été inscrits au PPI, entre autres, la construction de deux équipements multi-accueil (l'un à Val d'Erdre-Auxence, l'autre aux Hauts-d'Anjou), l'aménagement d'un modulaire en vue de l'extension de l'espace Arlequin du Lion d'Angers, la mise en œuvre d'un programme d'équipement et d'informatisation des bibliothèques de proximité ainsi que le déploiement du plan d'équipement numérique des établissements scolaires ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **4 194 K€** ;
- il n'y a pas d'évolution majeure du PPI 2023-2028 sur cette thématique, par rapport à la dernière version approuvée par le conseil communautaire en mars 2024 (édition 2024).

En matière de fonctions transversales « support » :

- sont inscrits sous cette thématique l'investissement courant consacré à l'entretien des bâtiments communautaires et aires d'accueil des gens du voyage, l'investissement courant consacré aux services administratifs (systèmes d'information, etc.), le remboursement des emprunts contractés ;
- leur montant total actualisé durant la période 2023-2028 s'élève à **2 685 K€** ;
- il n'y a pas d'évolution majeure du PPI 2023-2028 sur cette thématique.

Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028 [en K €]	Dépenses réelles
Urbanisme, habitat & logement	1 938
Accueil des gens du voyage	3 265
Cohésion sociale & territoriale (France services & siège de la CCVHA)	3 189
Mobilités (voies vertes, voies cyclables inter-bourgs, etc.)	6 815
Voirie & eaux	11 053
Protection de l'environnement & transition énergétique	1 512
Développement économique et touristique	2 576
Services à la population	4 194
Fonctions transversales "support" administratives et techniques	2 685
Total	37 226



Après actualisation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028 pour le budget principal :

- **Le montant total des dépenses réelles s'élève à 37 226 K€** (+ 2% par rapport à la précédente version du PPI).
- **Le montant total des recettes réelles¹** (c'est-à-dire (i) les subventions d'investissement versées par l'Etat et ses opérateurs, les autres collectivités ainsi que par les partenaires de la Communauté de communes, (ii) les remboursements d'avances opérées par le budget principal auprès de budgets annexes) **s'élève pour sa part à 17 224 K€** (- 7% par rapport à la précédente version du PPI). Cette diminution tient essentiellement au choix de retirer du présent PPI le remboursement de l'avance au budget annexe Zones d'activités économiques (avance opérée en 2023 pour un montant total de 1 668 K€) ; en effet, compte-tenu du rythme de vente des parcelles aménagées dans les zones au cours de ces dernières années, il apparaît aujourd'hui peu vraisemblable que ce remboursement puisse être initié avant 2029.

À ce titre, il est intéressant de rappeler que sont inscrites au présent plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028 pour le budget principal trois avances aux budgets annexes :

- avance du budget principal au budget annexe Zones d'activités économiques, réalisée durant l'exercice 2023, pour un montant total de 1 668 366,42 € ; son remboursement interviendra après 2028 et n'est donc pas inscrit dans le présent PPI ;
- avance du budget principal au budget annexe Assainissement, prévue durant l'exercice 2025, pour un montant total de 1 000 000,00 € ; son remboursement interviendra à compter de l'exercice 2029, à hauteur de 200 000,00 € par an (soit un remboursement sur une durée de 5 années, de 2029 à 2033) ; il n'est donc pas inscrit dans le présent PPI ;
- avance du budget principal au budget annexe Générateurs photovoltaïques, prévue durant l'exercice 2025, pour un montant total de 2 100,00 € ; son remboursement interviendra en 2028 et est donc inscrit dans le présent PPI.

Outre les subventions d'investissement (17 224 K€), les produits du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) (3 621 K€) ainsi que le produit exceptionnel de la vente des pôles et maisons de santé (5 000 K€), **le financement du PPI est également assuré par les virements de la section de fonctionnement (autofinancement) pour un montant cumulé sur la période de 11 381 K€, soit un virement annuel moyen de 1 897 K€ ; cette hypothèse reste prudente compte-tenu du niveau d'épargne brute constaté durant ces derniers exercices.**

¹ Hors produits du fonds de compensation de la TVA (compte 10222) et hors excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068).

Actualisation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028 [en K €]	PPI édition 2024	PPI édition 2025
Dépenses réelles d'investissement cumulées sur la période 2023-2028 (=A)	36 348	37 226
Recettes réelles d'investissement cumulées sur la période 2023-2028 (=B)	18 432	17 224
Produits du FCTVA cumulés sur la période 2023-2028 (=C)	3 729	3 621
Reste à financer (=A-B-C)	14 188	16 381
Virement de la section de fonctionnement cumulé sur la période 2023-2028 (=D)	9 188	11 381
<i>Soit un virement annuel moyen de ...</i>	<i>1 531</i>	<i>1 897</i>
Produit net de la vente des pôles et maisons de santé (=E)	5 000	5 000
Financement du solde (=D+E)	14 188	16 381

En résumé : consolidation de la politique d'investissement de la Communauté de communes :

- **augmentation des investissements inscrits au plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2028 pour le budget principal de + 2%** (par rapport à la précédente version du PPI), soit 37 226 K€ consacrés à la mise en œuvre du projet de territoire,
- **financés sans recours à l'emprunt,**
- **et en intégrant par ailleurs une approche prudente en termes de recettes.**

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2023-2028 [Budget principal] (édition 2025)	Dépenses réelles annuelles						Total des dépenses réelles	Total des recettes réelles hors FCTVA & 1068	Solde	Pour rappel, solde dans le PPI édition 2024
	2023 (réalisé)	2024 (réalisé)	2025 (y.c. RAR 2024)	2026	2027	2028	[= A]	[= B]	[= A-B]	
	2023-2028	2023-2028	2023-2028	2023-2028	2023-2028	2023-2028	2023-2028	2023-2028	2023-2028	2023-2028
Urbanisme, habitat et logement [axes 1.1 et 1.2 du PT]	257 513 €	128 951 €	546 265 €	235 000 €	235 000 €	535 000 €	1 937 729 €	663 807 €	1 273 922 €	1 404 051 €
Elaboration d'un plan local d'urbanisme (PLUI) dont inventaire des zones humides ; évolution des documents	39 180 €	8 372 €	476 265 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	628 817 €	252 000 €	376 817 €	472 151 €
Elaboration d'un programme local d'habitat (PLH) et réalisation d'études complémentaires	34 236 €	20 158 €				300 000 €	354 393 €	14 715 €	339 678 €	339 381 €
Développement des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et OPAH-RU	184 098 €	100 421 €	70 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	954 519 €	397 092 €	557 427 €	592 519 €
Accueil des gens du voyage [axe 1.2 du PT]	897 178 €	82 050 €	1 185 405 €	650 000 €	0 €	450 000 €	3 264 633 €	1 645 296 €	1 619 337 €	1 640 275 €
Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Val d'Erdre-Auxence (Louroux-Béconnais)	867 809 €	81 681 €	7 059 €				956 549 €	561 879 €	394 671 €	385 955 €
Construction d'habitats adaptés pour les gens du voyage aux Hauts-d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe)	29 368 €	369 €	123 000 €				152 737 €	0 €	152 737 €	152 737 €
Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Erdre-en-Anjou			650 000 €				650 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €
Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage des Hauts d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe)			405 346 €				405 346 €	208 417 €	196 929 €	226 583 €
Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage du Lion d'Angers				650 000 €			650 000 €	325 000 €	325 000 €	325 000 €
Aménagement d'une aire d'accueil aux Hauts-d'Anjou (Champigné)						450 000 €	450 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €
Cohésion sociale et territoriale [axe 1.3 du PT]	94 237 €	826 155 €	2 268 243 €	0 €	0 €	0 €	3 188 635 €	2 829 903 €	358 731 €	863 918 €
Aménagement du siège de la Communauté de communes							0 €	258 500 €	-258 500 €	-258 500 €
Construction d'un équipement France Services à Val d'Erdre-Auxence (Louroux-Béconnais)							0 €	286 744 €	-286 744 €	-283 374 €
Construction d'un équipement France Services aux Hauts-d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe)	94 237 €	826 155 €	2 188 243 €				3 108 635 €	2 244 659 €	863 975 €	1 405 791 €
Mise en œuvre d'un France services hors les murs			80 000 €				80 000 €	40 000 €	40 000 €	0 €
Mobilités [axe 1.4 du PT]	50 792 €	61 503 €	612 240 €	3 449 000 €	2 641 000 €	0 €	6 814 535 €	3 593 748 €	3 220 787 €	3 077 596 €
Aménagement d'une voie verte le long de l'Oudon	27 212 €	8 576 €	96 240 €	3 449 000 €			3 581 028 €	1 904 301 €	1 676 727 €	1 628 384 €
Aménagement d'une voie verte le long de la Sarthe / tronçon Châteauneuf-sur-Sarthe - Brissarthe	1 419 €		31 000 €		1 725 000 €		1 757 419 €	934 380 €	823 039 €	823 039 €
Aménagement de voies cyclables inter-bourgs	22 161 €	44 927 €	227 000 €		916 000 €		1 210 088 €	664 246 €	545 841 €	624 493 €
Développement mobilité solidaire, covoiturage, autostop sécurisé, pratique du vélo, enquête sur les mobilités		8 000 €	258 000 €				266 000 €	90 820 €	175 180 €	1 680 €
Voirie et eaux [axes 1.4 et 2.2 du PT]	598 842 €	1 126 763 €	3 256 379 €	1 176 717 €	1 324 318 €	3 570 034 €	11 053 053 €	4 427 679 €	6 625 374 €	5 230 543 €
Investissement courant consacré à la voirie	330 038 €	356 284 €	465 087 €	425 000 €	425 000 €	425 000 €	2 426 409 €	2 693 €	2 423 717 €	2 558 304 €
Aménagement de la rocade est Le Lion d'Angers-La Sablonnière			285 000 €			2 400 000 €	2 685 000 €	1 618 750 €	1 066 250 €	900 000 €
Investissement courant consacré aux véhicules et au matériel roulant	107 816 €	304 702 €	160 218 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	707 736 €	0 €	707 736 €	607 338 €
Construction d'un hangar pour les services techniques et installation de générateurs photovoltaïques		6 684 €	238 116 €				244 800 €	0 €	244 800 €	324 000 €
Investissement courant consacré aux réseaux et infrastructures dédiés aux eaux pluviales urbaines	160 988 €	459 093 €	1 107 957 €	706 717 €	854 318 €	700 034 €	3 989 108 €	2 806 236 €	1 182 871 €	840 901 €
Avance sur le budget annexe "Assainissement"			1 000 000 €				1 000 000 €	0 €	1 000 000 €	0 €
Protection de l'environnement et transition énergétique [axes 2.2 et 2.3 du PT]	331 994 €	199 017 €	413 795 €	130 000 €	307 000 €	130 000 €	1 511 806 €	818 168 €	693 638 €	685 177 €
Protection et mise en valeur de l'environnement, gestion des espaces naturels sensibles	108 368 €	52 315 €	79 185 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €	494 868 €	272 500 €	222 368 €	268 180 €
Mise en œuvre d'un programme de restauration des mares bocagères	158 168 €	98 246 €	137 510 €		177 000 €		570 924 €	403 026 €	167 898 €	117 690 €
Mise en œuvre d'un programme d'aides à la plantation de haies bocagères	12 294 €	17 096 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	129 390 €	140 542 €	-11 152 €	1 142 €
Mise en œuvre de programmes de soutien en aux énergies renouvelables / Participation au capital d'Alter énergie	53 010 €	31 360 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	164 370 €	0 €	164 370 €	153 010 €
Avance sur le budget annexe "Générateurs photovoltaïques"			2 100 €				2 100 €	2 100 €	0 €	0 €
Création d'une dorsale biogazière			150 000 €				150 000 €	0 €	150 000 €	145 000 €
Investissement courant consacré au système d'information géographique (SIG)	154 €						154 €	0 €	154 €	154 €
Développement économique et touristique [axes 2.4 et 3.2 du PT]	1 877 031 €	89 613 €	83 500 €	342 000 €	92 000 €	92 000 €	2 576 144 €	900 100 €	1 676 044 €	8 069 €
Subventions versées au budget annexe "Immobilier d'entreprises" en vue de la construction d'ateliers-relais				250 000 €			250 000 €	0 €	250 000 €	250 340 €
Avance sur le budget annexe "Zones d'activités économiques"	1 668 366 €						1 668 366 €	0 €	1 668 366 €	0 €
Remboursement de l'avance faite à Alter (concession de la ZAC de la Grée) / Participation au capital d'Alter éco	55 000 €						55 000 €	750 000 €	-695 000 €	-695 000 €
Aménagement et balisage des sentiers de randonnée et des boucles équestres	47 669 €	986 €	10 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	94 655 €	150 100 €	-55 445 €	-61 888 €
Partenariat avec le GIP du parc départemental de l'Isle-Briand / La Gogane	105 995 €	88 627 €	73 500 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	508 122 €	0 €	508 122 €	514 617 €
Services à la population [axes 3.1 et 3.3 du PT]	915 394 €	800 179 €	2 103 290 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €	4 193 863 €	2 008 404 €	2 185 459 €	2 394 658 €
Investissement courant consacré aux services affectés à l'accueil petite enfance-enfance-jeunesse et aux sports	18 873 €	64 449 €	160 432 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €	378 754 €	51 978 €	326 776 €	279 615 €
Aménagement d'un modulaire en vue de l'extension de l'espace Arlequin du Lion d'Angers			298 000 €				298 000 €	224 000 €	74 000 €	118 000 €
Construction d'un équipement multi-accueil à Val d'Erdre-Auxence (Louroux-Béconnais)	706 731 €	567 886 €	12 035 €				1 286 652 €	732 830 €	553 822 €	632 518 €
Construction d'un équipement multi-accueil aux Hauts-d'Anjou (Champigné)	91 235 €	81 786 €	1 274 827 €				1 447 848 €	748 000 €	699 848 €	674 291 €
Mise en œuvre du projet numérique dans les établissements scolaires	24 269 €	31 383 €	302 882 €				358 534 €	251 596 €	106 938 €	201 626 €
Équipement des bibliothèques (mobilier et matériel informatique) et action culturelle	74 288 €	54 674 €	55 113 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	424 075 €	0 €	424 075 €	488 608 €
Fonctions transversales "support" administratives et techniques	455 036 €	353 651 €	453 444 €	497 000 €	501 000 €	425 000 €	2 685 131 €	337 126 €	2 348 005 €	2 612 315 €
Investissement courant consacré aux bâtiments communautaires (y compris aires d'accueil des gens du voyage)	160 956 €	136 619 €	208 452 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 106 027 €	63 410 €	1 042 617 €	1 180 449 €
Investissement courant consacré aux services administratifs (administration générale, communication, etc.)	91 123 €	35 183 €	63 792 €	113 000 €	113 000 €	113 000 €	529 097 €	7 702 €	521 395 €	630 724 €
Emprunts et dettes assimilées	202 958 €	181 849 €	181 200 €	184 000 €	188 000 €	112 000 €	1 050 007 €	0 €	1 050 007 €	1 048 958 €
Reversement de la taxe d'aménagement (part de l'AC d'investissement correspondante)							0 €	266 014 €	-266 014 €	-247 816 €
TOTAL	5 478 017 €	3 667 881 €	10 922 561 €	6 604 717 €	5 225 318 €	5 327 034 €	37 225 528 €	17 224 230 €	20 001 297 €	17 916 601 €

Sont mentionnés en bleu les investissements dits courants

h. Vue d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement

La section de fonctionnement du budget principal est présentée en équilibre.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement du budget principal					
Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2024	Projections 2025	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2024	Projections 2025
[011] Charges à caractère général	2 999 896,00	3 851 400,00	[013] Atténuations de charges	185 367,00	178 750,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	10 623 769,45	11 285 929,00	[70] Produits services, domaines, ventes	3 222 000,00	4 094 150,00
[014] Atténuations de produits	3 555 534,00	4 247 600,00	[73] Impôts et taxes (sauf 731)	12 655 129,00	13 323 685,00
[65] Autres charges de gestion courante	3 504 839,00	3 763 400,00	[731] Fiscalité locale	3 553 530,00	3 650 091,00
[6586] Frais fonctionnement groupes élus	0,00	0,00	[74] Dotations et participations	3 180 778,00	3 444 590,00
			[75] Autres produits de gestion courante	166 500,00	144 800,00
[66] Charges financières	45 000,00	39 000,00	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	1 000,00	1 000,00	[77] Produits spécifiques	0,00	0,00
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	20 000,00	20 000,00	[78] Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
Dépenses réelles	21 362 938,45	23 208 329,00	Recettes réelles	22 963 304,00	24 836 066,00
[023] Virement à la section d'investissement	6 320 611,29	6 177 737,00			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 900 000,00	1 500 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	760 000,00	550 000,00
[043] Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00	[043] Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00	0,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	29 583 549,74	30 886 066,00	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	23 723 304,00	25 386 066,00
			<i>Résultat reporté</i>	5 860 245,74	5 500 000 €
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	29 583 549,74	30 886 066,00	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	29 583 549,74	30 886 066,00

La section d'investissement du budget principal est présentée en sur-équilibre. Cette situation s'explique principalement par la cession des pôles et maisons de santé réalisée en 2023 et 2024, pour un montant total de 5 146 000 €.

Vue d'ensemble de la section d'investissement du budget principal			
Dépenses d'investissement	Projections 2025 *	Recettes d'investissement	Projections 2025 *
[20] Immobilisations incorporelles	1 403 113,40	[13] Subventions d'investissement	4 738 676,68
[204] Subventions d'équipement versées	614 300,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00
[21] Immobilisations corporelles	1 567 690,31	[21] Immobilisations corporelles	0,00
[23] Immobilisations en cours	5 321 094,73	[23] Immobilisations en cours	0,00
Dépenses d'équipement	8 906 198,44	Recettes d'équipement	4 738 676,68
[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	1 029 720,62
[13] Subventions d'investissement	0,00	[1068] Excédents de fonctionnement capitalisés	1 816 524,91
[16] Emprunts et dettes assimilées	181 845,25	[024] Produits des cessions d'immobilisation	0,00
[27] Autres immobilisations financières	1 002 100,00		
Dépenses financières	1 183 945,25	Recettes financières	2 846 245,53
[45] Opérations pour comptes de tiers	832 417,57	[45] Opérations pour comptes de tiers	1 021 676,70
Dépenses réelles	10 922 561,26	Recettes réelles	8 606 598,91
		[021] Virement de la section de fonctionnement	6 177 737,00
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	550 000,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 500 000,00
[041] Opérations patrimoniales	1 650 000,00	[041] Opérations patrimoniales	1 650 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	13 122 561,26	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	17 934 335,91
		Solde d'exécution reporté	2 602 353,31
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	13 122 561,26	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	20 536 689,22

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

4. Budgets annexes : les orientations budgétaires pour l'exercice 2025

a. Le budget annexe Immobilier d'entreprises

Le budget annexe Immobilier d'entreprises retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs aux ateliers-relais. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

Au 1^{er} janvier 2025, la Communauté de communes compte 9 ateliers-relais, dont 2 ont été construits dans le cadre de crédits-bails et dont la propriété a donc vocation à terme à être transférée aux occupants.

Commune	Type	Surface disponible (en m ²)	Surface louée (en m ²)	Locataire	Type de bail
Miré	Usine-relais	1 260	1 260	MOM / Yusei Mold	Crédit-bail
Hauts-d'Anjou	Atelier-relais	334	204	Le plat qui roule	COP
Hauts-d'Anjou	Usine-relais	830	830	Anjou Santé	Bail commercial
Le Lion d'Angers	Atelier-relais	300	300	DMTP	Bail commercial
Bécon-les-Granits	Atelier-relais	320	320	MAAS	Bail commercial
Le Lion d'Angers	Atelier-relais	300	300	Trouillard Point P	Bail commercial
Miré	Atelier-relais	253	253	2Lives 01	Bail commercial
Miré	Atelier-relais	253	253	2Lives 02	Bail commercial
Le Lion d'Angers	Usine-relais	1 500	1 500	Malicorne SA	Crédit-bail

Les projections budgétaires pour l'exercice 2025 ont été établies sur la base suivante :

- s'agissant de la section de fonctionnement, cette dernière devrait s'équilibrer à hauteur de 347 K€ ; les recettes réelles proviennent (i) des loyers des ateliers-relais (à hauteur de 231 K€) et (ii) du remboursement par certains locataires de la taxe foncière (à hauteur de 20 K€) ; quant aux dépenses réelles, elles sont constituées essentiellement du versement de la taxe foncière (à hauteur de 20 K€), des intérêts des emprunts contractés (8 K€), des frais d'entretien courant des ateliers (3 K€), etc. ;
- s'agissant de la section d'investissement, cette dernière est présentée en sur-équilibre, à hauteur de 375 K€ en recettes et de 259 K€ en dépenses : les dépenses réelles comprennent essentiellement (i) les remboursements du capital de la dette, dans le cadre des emprunts contractés, à hauteur de 177 K€, (ii) les travaux dans les ateliers existants, à hauteur de 15 K€ ; compte-tenu de la conjoncture économique actuelle, il n'est pas prévu en 2025 de projet d'extension d'un atelier-relais ou de création d'un nouvel atelier-relais.

Vue d'ensemble du budget annexe Immobilier d'entreprises					
Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2024	Projections 2025	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2024	Projections 2025
[011] Charges à caractère général	25 000,00	25 000,00	[70] Produits services, domaines, ventes	20 000,00	20 000,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	[75] Autres produits de gestion courante	213 000,00	231 400,00
[65] Autres charges de gestion courante	3 000,00	3 000,00			
[66] Charges financières	11 300,00	7 600,00			
[67] Charges spécifiques	0,00	0,00			
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	1 000,00	1 000,00			
Dépenses réelles	40 300,00	36 600,00	Recettes réelles	233 000,00	251 400,00
[023] Virement à la section d'investissement	141 325,66	185 409,16			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	125 000,00	125 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	2 428,00	1 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	306 625,66	347 009,16	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	235 428,00	252 400,00
			Résultat reporté	71 197,66	94 609,16
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	306 625,66	347 009,16	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	306 625,66	347 009,16
Dépenses d'investissement	Budget primitif 2024 *	Projections 2025 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2024 *	Projections 2025 *
[20] Immobilisations incorporelles	8 297,66	0,00	[13] Subventions d'investissement	150 340,08	0,00
[21] Immobilisations corporelles	20 726,85	15 000,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
[23] Immobilisations en cours	210 340,08	0,00			
Dépenses d'équipement	238 637,74	15 000,00	Recettes d'équipement	150 340,08	0,00
			[1068] Excédents de fonctionnement capitalisés	28 251,15	62 011,64
[16] Emprunts et dettes assimilées	184 605,61	178 300,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
Dépenses réelles	423 970,20	193 300,00	Recettes réelles	178 591,23	62 011,64
			[021] Virement de la section de fonctionnement	141 325,66	185 409,16
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	2 428,00	1 000,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sect*	125 000,00	125 000,00
[041] Opérations patrimoniales	100 000,00	3 000,00	[041] Opérations patrimoniales	100 000,00	3 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	526 398,20	197 300,00	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	544 916,89	375 420,80
Solde d'exécution reporté	18 518,69	47 399,71			
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	544 916,89	259 311,64	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	544 916,89	375 420,80

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

b. Le budget annexe Zones d'activités économiques

Le budget annexe Zones d'activités économiques retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à l'aménagement des zones d'activités économiques. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes. Dans le présent cas, la tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire. Les terrains aménagés au sein des zones d'activités ne sont pas retracés dans les comptes d'immobilisations (l'objectif d'une opération d'aménagement de zone n'étant justement pas d'immobiliser des terrains mais de les vendre à court ou moyen terme) ; leur valeur est dès lors décrite dans des comptes de stocks (comptes de la classe 3).

Au 1^{er} janvier 2025, la Communauté de communes compte 7 zones d'activités économiques disposant de parcelles cessibles (exception faite de la zone de La Grée, dont la gestion a été concédée à Alter).

Nom de la zone	Commune	Surface totale cessible	Surface restante cessible au 31/12/2024
Zone La Clercière	Bécon-les-Granits		
Zone Les Peupliers	Erdre-en-Anjou	11 581,00	3 080,00
Zone Les Victoires	Erdre-en-Anjou	98 837,00	6 443,00
Zone La Grée	Grez-Neuville		
Zone de Grioul	Grez-Neuville		
Zone La Fontaine	Les Hauts-d'Anjou	88 191,00	35 707,00
Zone Les Groies	Les Hauts-d'Anjou		
Zone La Louvarderie	Les Hauts-d'Anjou		
Zone Saint-Jean	Les Hauts-d'Anjou	81 266,00	6 950,00
Zone La Grosse Pierre	Le Lion d'Angers		
Zone La Sablonnière	Le Lion d'Angers	319 359,00	65 283,00
Zone Le Rochereau	Miré	59 607,00	13 116,00
Zone de Saint-Augustin	Saint-Augustin-des-Bois		
Zone Le Vallon	Val d'Erdre-Auxence	80 703,00	55 853,00
		TOTAL	186 432,00

Les projections budgétaires pour l'exercice 2025 ont été établies sur la base suivante :

- s'agissant de la section de fonctionnement, elle est présentée en sur-équilibre ; les recettes réelles sont constituées du produit de la cession des terrains aménagés à hauteur de 627 K€ (hypothèse de cession de 24 831 m² de parcelles aménagées) ; quant aux dépenses réelles, elles devraient s'élever à 949 K€, correspondant pour l'essentiel à la première tranche des travaux d'aménagement en vue de l'extension de la zone d'activité de La Sablonnière ;
- s'agissant de la section d'investissement, il convient de rappeler les avances du budget principal réalisées durant l'exercice 2023, à hauteur de 1 668 K€ ; est maintenu le sur-financement.

Vue d'ensemble du budget annexe Zones d'activités économiques					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	Budget primitif 2024	Projections 2025		Budget primitif 2024	Projections 2025
[011] Charges à caractère général	84 000,00	948 900,00	[70] Produits services, domaines, ventes	458 416,18	626 775,00
[65] Autres charges de gestion courante	5,00	5,00	[75] Autres produits de gestion courante	5,00	5,00
Dépenses réelles	84 005,00	948 905,00	Recettes réelles	458 421,18	626 780,00
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 770 098,56	1 565 488,58	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 540 276,66	1 434 016,11
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	1 854 103,56	2 514 393,58	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	1 998 698,04	2 060 796,11
			<i>Résultat reporté</i>	<i>360 224,73</i>	<i>455 864,91</i>
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	1 854 103,56	2 514 393,58	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	2 358 922,77	2 516 661,02
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	Budget primitif 2024 *	Projections 2025 *		Budget primitif 2024 *	Projections 2025 *
			[16] Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
Dépenses réelles			Recettes réelles	0,00	0,00
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 540 276,66	1 434 016,11	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 770 098,56	1 565 488,58
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	1 540 276,66	1 434 016,11	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	1 770 098,56	1 565 488,58
<i>Solde d'exécution reporté</i>				<i>0,86</i>	<i>204 610,84</i>
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	1 540 276,66	1 434 016,11	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	1 770 099,42	1 770 099,42

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

c. Le budget annexe Assainissement

Le budget annexe Assainissement retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs au service public d'assainissement collectif (SPAC) ainsi qu'au service public d'assainissement non collectif (SPANC). Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

En préambule, il convient de rappeler que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est **compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière d'assainissement**. Dans ce cadre, sont confiées au service communautaire Eau & assainissement les missions suivantes :

- gestion du **service public d'assainissement collectif (SPAC)**, et notamment (i) gestion et contrôle des raccordements au réseau de collecte et de transport des eaux usées, (ii) entretien et renouvellement du réseau de collecte et de transport des eaux usées, (iii) exploitation et renouvellement des stations de traitement et suivi de l'élimination des boues produites ; au 1^{er} janvier 2025, le territoire de la Communauté de communes compte 29 principaux systèmes d'assainissement collectif, 25 étant gérés en régie et 4 dans le cadre d'une délégation de service public (systèmes du Lion d'Angers, d'Andigné, de Thorigné-d'Anjou et de Châteauneuf-sur-Sarthe) ;
- gestion du **service public d'assainissement non collectif (SPANC)**, et notamment mise en œuvre du contrôle réglementaire des installations d'assainissement non collectif.

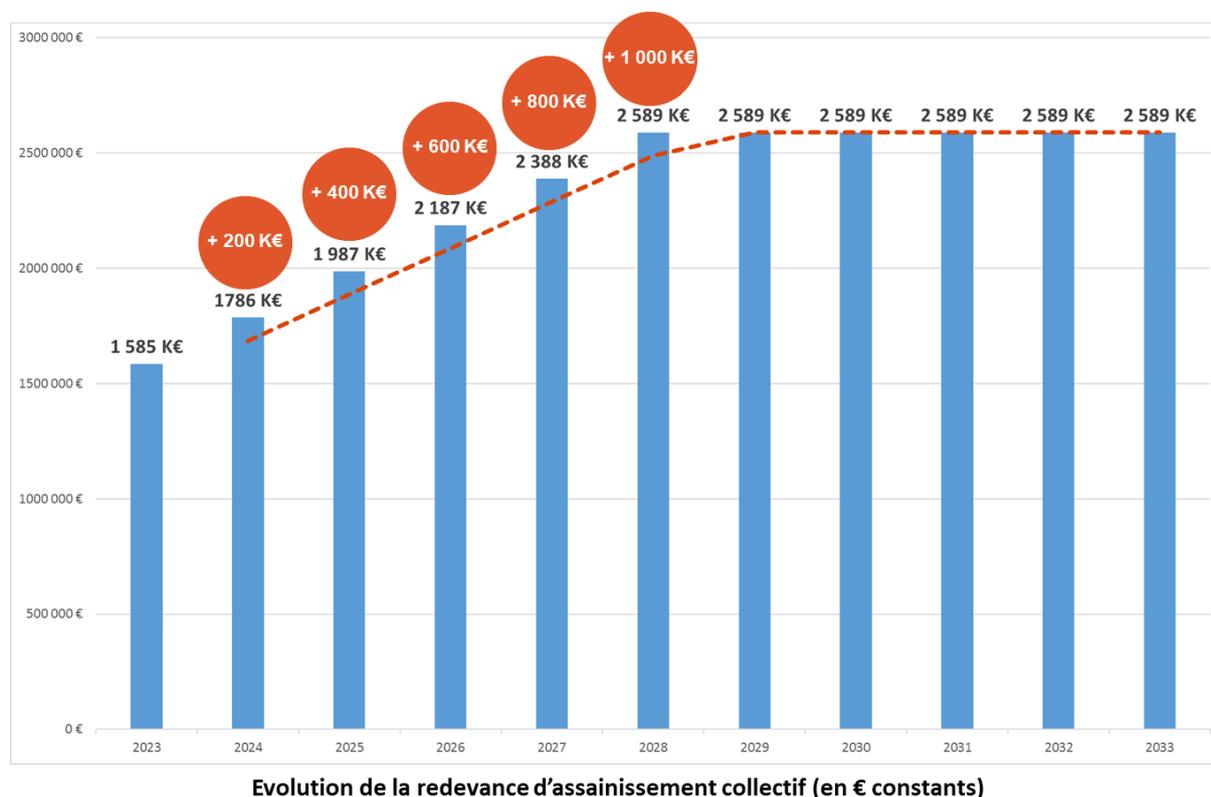
Mode de gest°	Commune	Système d'assainissement	Filière de traitement	Capacité nominale (EH)
Régie	Bécon-les-Granits	Bécon-les-Granits	Boues activées	2 500
Régie	Chambellay	Chambellay	Lagunage	425
Régie	Chenillé-Champteussé	Champteussé-sur-Baconne	Lagunage	180
Régie	Chenillé-Champteussé	Chenillé-Changé	Lagunage	300
Régie	Erdre-en-Anjou	Brain-sur-Longuenée	Filtres plantés	800
Régie	Erdre-en-Anjou	Gené	Filtres plantés	450
Régie	Erdre-en-Anjou	Pouëze	Boues activées	1 650
Régie	Erdre-en-Anjou	Vern-d'Anjou	Boues activées	2 200
Régie	Grez-Neuville	Grez-Neuville	Lagunage	950
Régie	Les Hauts-d'Anjou	Brissarthe	Lagunage	367
Régie	Les Hauts-d'Anjou	Champigné	Boues activées	1 900
Régie	Les Hauts-d'Anjou	Cherré	Lagunage	350
Régie	Les Hauts-d'Anjou	Contigné	Boues activées	315
Régie	Les Hauts-d'Anjou	Marigné	Filtres plantés	450
Régie	Les Hauts-d'Anjou	Querré	Filtres plantés	275
Régie	Les Hauts-d'Anjou	Soeudres	Biodisque	250
Régie	La Jaille-Yvon	La Jaille-Yvon	Filtres plantés	180
Régie	Juvardeil	Juvardeil	Boues activées	533
Régie	Miré	Miré	Boues activées	1 000
Régie	Montreuil-sur-Maine	Montreuil-sur-Maine	Filtres plantés	800
Régie	Saint-Augustin-des-Bois	Saint-Augustin-des-Bois	Filtres plantés	1 000
Régie	Sceaux-d'Anjou	Sceaux-d'Anjou	Filtres plantés	450
Régie	Val d'Erdre-Auxence	Cornuaille	Lagunage	500
Régie	Val d'Erdre-Auxence	Louroux-Béconnais	Boues activées	3 000
Régie	Val d'Erdre-Auxence	Villemoisan	Lagunage	350
DSP	Les Hauts-d'Anjou	Châteauneuf-sur-Sarthe	Boues activées	4 200
DSP	Le Lion d'Angers	Andigné	Lagunage	250
DSP	Le Lion d'Angers	Le Lion d'Angers	Boues activées	7 000
DSP	Thorigné-d'Anjou	Thorigné-d'Anjou	Lagunage	900

La section d'exploitation

Dans le cadre des projections budgétaires pour l'exercice 2025, la section d'exploitation devrait s'équilibrer à hauteur de 4 608 K€.

Les recettes réelles, d'un montant de 2 748 K€, sont essentiellement constituées :

- du produit de la redevance d'assainissement collectif, à hauteur de 2 442 K€ ;
 - en 2023, afin que la Communauté de communes puisse disposer des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du schéma directeur des eaux usées et à la remise à niveau de l'exploitation, le conseil communautaire a décidé de revoir le tarif cible 2028 de la redevance d'assainissement collectif, cette révision permettant d'accroître les recettes annuelles d'exploitation à terme à hauteur d'un million d'euros ;
 - en 2025, le montant du produit de la redevance devrait s'élever à 2 442 K€, dont 1 987 K€ au titre de l'exercice 2025 et dont 455 K€ au titre de l'exercice 2024 (le syndicat d'eau de l'Anjou n'ayant pas reversé à la CCVHA l'ensemble des sommes attendues) ;



- du produit de la participation au financement de l'assainissement collectif, à hauteur de 150 K€ ;
- du produit de la redevance performance des réseaux, à hauteur de 70 K€ (ce produit est intégralement reversé auprès de l'agence de l'eau) ;
- du produit des contrôles des installations d'assainissement non collectif, à hauteur de 45 K€ ;
- du produit des contrôles au raccordement au réseau d'assainissement collectif, à hauteur de 37 K€.

Quant aux dépenses réelles, elles devraient s'élever à 1 277 K€ :

- les services extérieurs (chapitres 61 et 62) constitueront en 2025 le premier poste de dépenses réelles d'exploitation, à hauteur de 600 K€ ; sont inscrites dans ces chapitres les dépenses liées aux prestations confiées à des entreprises ou acteurs extérieurs que ce soit en termes d'entretien, de maintenance, d'exploitation, etc. ;
- les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) constitueront en 2025 le second poste de dépenses réelles d'exploitation, à hauteur de 273 K€ (remboursement auprès du budget principal du personnel mis à disposition pour la mise en œuvre de la compétence Assainissement) ;
- les achats (chapitre 60) constitueront en 2025 le troisième poste de dépenses réelles d'exploitation, à hauteur de 227 K€ : y figurent les dépenses liées à la consommation d'eau et d'électricité pour les stations et installations gérées en régie (210 K€) ainsi que celles relatives à l'acquisition de chlorure ferrique pour certaines stations d'épuration à boues activées (7 K€), de petit équipement divers (10 K€) ;
- les charges financières (chapitre 66) constitueront en 2025 le quatrième poste de dépenses réelles d'exploitation, à hauteur de 87 K€ (intérêts des emprunts contractés) ;
- les impôts, taxes et versements assimilés (chapitre 63) constitueront en 2025 le cinquième poste de dépenses réelles d'exploitation, à hauteur de 70 K€ (reversement auprès de l'agence de l'eau du produit de la redevance performance des réseaux).

Vue d'ensemble de la section d'exploitation du budget annexe Assainissement					
Dépenses d'exploitation	Budget primitif 2024	Projections 2025	Recettes d'exploitation	Budget primitif 2024	Projections 2025
[011] Charges à caractère général	1 087 200,00	896 500,00	[70] Ventes produits fabriqués, prestations	2 082 500,00	2 747 000,00
[012] Charges de personnel et frais assimilés	191 800,00	273 150,00	[75] Autres produits de gestion courante	400,00	400,00
[014] Atténuations de produits	0,00	0,00			
[65] Autres charges de gestion courante	10 500,00	10 500,00			
Dépenses de gestion des services	1 289 500,00	1 180 150,00	Recettes de gestion des services	2 082 900,00	2 747 400,00
[66] Charges financières	100 500,00	87 000,00	[76] Produits financiers	0,00	0,00
[67] Charges spécifiques	8 500,00	8 500,00	[77] Produits spécifiques	100,00	100,00
[68] Dotations provisions semi-budgétaires	1 500,00	1 500,00	[78] Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00
Dépenses réelles	1 400 000,00	1 277 150,00	Recettes réelles	2 083 000,00	2 747 500,00
[023] Virement à la section d'investissement	1 426 017,97	2 135 649,36			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 360 000,00	1 196 000,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	360 000,00	475 500,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	4 186 017,97	4 608 799,36	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	2 443 000,00	3 223 000,00
			Résultat reporté	1 743 017,97	1 385 799,36
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	4 186 017,97	4 608 799,36	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	4 186 017,97	4 608 799,36

La section d'investissement

Dans le cadre des projections budgétaires pour l'exercice 2025, la section d'investissement est présentée en sur-équilibre. Il convient de souligner que l'excédent a vocation à financer les nombreux investissements programmés tout au long des années suivantes dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2024-2033.

Les recettes réelles, d'un montant de 2 748 K€, sont essentiellement constituées :

- des subventions d'investissement perçues par la Communauté de communes pour les différentes opérations de travaux programmées dans le cadre du schéma directeur des eaux usées, à hauteur de 1 233 K€ ; ces subventions sont versées par l'agence de l'eau (960 K€) ainsi que par le conseil départemental (273 K€) ; s'agissant des nouvelles opérations de travaux initiées en 2025, compte-tenu du contexte général des finances

publiques, il a été décidé de retenir une hypothèse prudente fondée sur un taux de financement des projets de 35% par l'agence de l'eau... et de 0% par le conseil départemental... ;

- de l'avance du budget principal, d'un montant de 1 000 K€, planifiée dans le plan pluriannuel d'investissement 2024-2033 Assainissement adopté en 2024 ; ce dernier prévoit un remboursement de ladite avance auprès du budget principal à compter de l'exercice 2029, à hauteur de 200 K€ par an (soit un remboursement sur une durée de 5 années, de 2029 à 2033).

Quant aux dépenses réelles, elles devraient s'élever à 3 071 K€. Parmi ces dernières, il convient de distinguer (i) les dépenses d'équipement, à hauteur de 2 729 K€, (ii) les dépenses financières, en l'occurrence les remboursements du capital de la dette, dans le cadre des emprunts contractés, à hauteur de 341 K€.

Les dépenses d'équipement, d'un montant de 2 729 K€, se répartissent entre :

- les opérations de travaux programmées au schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées : 1 913 K€ ;
- les autres opérations de travaux : 528 K€ ;
- l'investissement courant consacré aux réseaux, aux équipements et aux stations : 287 K€.

Opérations de travaux inscrites au schéma directeur des eaux usées et programmées en 2025		
Déploiement des équipements d'autosurveillance		72 943 €
Opération n°AS	Priorité 1	72 943 €
Système d'assainissement d'Andigné		197 781 €
Opération n°AND-01	Priorité 1	197 781 €
Opération n°AND-02	Priorité 2	
Système d'assainissement de Bécon-les-Granits		16 701 €
Opération n°BEC-02	Priorité 1	10 753 €
Opération n°BEC-03	Priorité 3	5 948 €
Système d'assainissement de Chambellay		12 650 €
Opération n°CHB-01	Priorité 1	12 650 €
Système d'assainissement de Champigné		315 440 €
Opération n°CHP-01	Priorité 1	315 440 €
Système d'assainissement de Contigné		82 225 €
Opération n°CON-01	Priorité 1	82 225 €
Système d'assainissement de la Cornuaille		16 785 €
Opération n°COR-01	Priorité 1	16 785 €
Système d'assainissement du Lion d'Angers		13 915 €
Opération n°LLA-03	Priorité 1	13 915 €
Système d'assainissement du Louroux-Béconnais		66 160 €
Opération n°LLB-02	Priorité 1	66 160 €
Système d'assainissement de Marigné		6 325 €
Opération n°MAR-01	Priorité 1	6 325 €
Système d'assainissement de Miré		29 572 €
Opération n°MIR-01	Priorité 1	12 650 €
Opération n°MIR-02	Priorité 1	15 006 €
Opération n°MIR-03	Priorité 2	1 916 €
Système d'assainissement de Sceaux-d'Anjou		1 004 457 €
Opération n°SCA-01	Priorité 1	18 975 €
Opération n°SCA-02	Priorité 1	985 482 €
Système d'assainissement de Vern-d'Anjou		78 463 €
Opération n°VRN-02	Priorité 5	78 463 €
TOTAL		1 913 416 €

Le montant des dépenses d'équipement durant l'exercice 2025 devrait progresser par rapport à l'exercice précédent, conformément à ce qui était prévu au plan pluriannuel d'investissement 2024-2033 Assainissement. Par ailleurs, un certain nombre d'opérations initialement programmées en 2024 ont dû être basculées en 2025.

In fine, durant les deux exercices 2024 et 2025 cumulés, les dépenses d'équipement devraient s'élever à 3 679 K€, soit un niveau d'investissement conforme en termes de montant à ce qui était prévu initialement au plan pluriannuel d'investissement.

En revanche, il convient de noter que toutes les opérations initialement programmées dans le cadre du PPI en 2025 ne pourront être maintenues en 2025 et certaines devront être reportées, en raison notamment d'un surenchérissement du coût des travaux.

Plan pluriannuel d'investissement 2024-2023 Assainissement	Exercice 2024		Exercice 2025		Cumul des exercices 2024 et 2025	
	Prévisions inscrites au PPI	Résultat provisoire 2024	Prévisions inscrites au PPI	Projections 2025 actualisées	Prévisions inscrites au PPI	Prévisions actualisées
Opérations de travaux programmées au schéma directeur	834 777 €	519 081 €	1 554 009 €	1 913 416 €	2 388 786 €	2 432 497 €
Autres opérations de travaux	740 369 €	304 602 €	200 000 €	528 085 €	940 369 €	832 687 €
Investissement courant	179 882 €	126 839 €	180 000 €	287 461 €	359 882 €	414 300 €
Total des dépenses d'équipement	1 755 028 €	950 522 €	1 934 009 €	2 728 962 €	3 689 037 €	3 679 484 €

Vue d'ensemble de la section d'investissement du budget annexe Assainissement			
Dépenses d'investissement	Projections 2025 *	Recettes d'investissement	Projections 2025 *
[20] Immobilisations incorporelles	299 863,48	[13] Subventions d'investissement	1 233 230,55
[21] Immobilisations corporelles	278 432,43	[16] Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00
[23] Immobilisations en cours	2 150 666,43		
Dépenses d'équipement	2 728 962,34	Recettes d'équipement	2 233 230,55
[16] Emprunts et dettes assimilées	341 700,00	[10] Dotations, fonds divers et réserves	0,00
		[106] Réserves	0,00
Dépenses réelles	3 070 662,34	Recettes réelles	2 233 230,55
		[021] Virement de la section d'exploitation	2 135 649,36
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	475 500,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	1 196 000,00
[041] Opérations patrimoniales	900 000,00	[041] Opérations patrimoniales	900 000,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	4 446 162,34	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	6 464 879,91
		Solde d'exécution reporté	154 613,92
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	4 446 162,34	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	6 619 493,83

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

d. Le budget annexe Générateurs photovoltaïques

Le budget annexe Générateurs photovoltaïques retrace l'ensemble des mouvements budgétaires et financiers relatifs à la production et à la distribution d'énergie solaire photovoltaïque. Soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4, il est assujéti à la TVA et établi hors taxes.

Ce budget annexe a été créé en 2022 à la suite du projet d'installation de deux unités de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la future extension du hangar abritant le service de la voirie (situé au sein de la zone d'activité dite de la Sablonnière, sur le territoire de la commune du Lion d'Angers).

Les projections budgétaires pour l'exercice 2025 ont été établies sur la base suivante :

- s'agissant de la section d'exploitation, cette dernière devrait s'équilibrer à hauteur de 8 K€ ; les recettes réelles proviennent du produit de la vente d'électricité tandis que les dépenses réelles sont constituées des seuls frais de maintenance des futures installations ;
- s'agissant de la section d'investissement, cette dernière devrait s'équilibrer à hauteur de 66 K€ ; sont inscrits en dépenses les frais d'études et de travaux liés à l'installation des deux unités de production d'électricité photovoltaïque ; quant aux recettes, elles sont composées de la subvention du conseil régional (à hauteur de 45 K€) et d'une avance du budget principal (à hauteur de 2 K€).

Vue d'ensemble du budget annexe Générateurs photovoltaïques					
Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2024	Projections 2025	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2024	Projections 2025
[011] Charges à caractère général	8 000,00	8 000,00	[70] Ventes produits fabriqués, prestations	8 000,00	8 000,00
Dépenses réelles	8 000,00	8 000,00	Recettes réelles	8 000,00	8 000,00
[023] Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			
[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	0,00	0,00	[042] Opérations d'ordre transf. entre sections	0,00	0,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	8 000,00	8 000,00	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	8 000,00	8 000,00
<i>Résultat reporté</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>Résultat reporté</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	8 000,00	8 000,00	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	8 000,00	8 000,00
Dépenses d'investissement	Budget primitif 2024 *	Projections 2025 *	Recettes d'investissement	Budget primitif 2024 *	Projections 2025 *
[20] Immobilisations incorporelles	6 000,00	0,00	[13] Subventions d'investissement	44 130,00	44 730,00
[23] Immobilisations en cours	128 000,00	66 000,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	70 700,00	2 100,00
Dépenses réelles	134 000,00	66 000,00	Recettes réelles	114 830,00	46 830,00
			[021] Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00
[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	0,00	0,00	[040] Opérations d'ordre transf. entre sections	0,00	0,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	134 000,00	66 000,00	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	114 830,00	46 830,00
			<i>Solde d'exécution reporté</i>	<i>19 170,00</i>	<i>19 170,00</i>
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	134 000,00	66 000,00	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	134 000,00	66 000,00

(*) Incluant restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent à reporter.

5. La gestion de la dette (budget principal & budgets annexes)

Tous budgets confondus, la Communauté de communes n'a contracté **aucun nouvel emprunt durant l'exercice 2024**.

S'agissant des projections budgétaires pour l'exercice 2025, la CCVHA prévoit de ne contracter **aucun nouvel emprunt**.

Sur l'ensemble des budgets, le montant total de l'encours de dette diminuera de 698 K€ en 2025.

Évolution de l'encours de dette	Montant de l'encours au 31 décembre 2023	Montant de l'encours au 31 décembre 2024	Montant de l'encours au 31 décembre 2025
Budget principal	1 341 384 €	1 159 534 €	979 894 €
Budget annexe Immobilier d'entreprises	1 103 003 €	927 464 €	750 675 €
Budget annexe Assainissement	2 719 755 €	2 384 139 €	2 042 541 €
Total	5 164 142 €	4 471 137 €	3 773 110 €

À l'instar des exercices précédents, la Communauté de communes conforte sa capacité de désendettement.

Capacité de désendettement au 31 décembre Budget principal	Projections 2025
Montant de l'encours de dette	979 894 €
Épargne brute	1 647 737 €
Capacité de désendettement en années	0,6 année

Capacité de désendettement au 31 décembre Budget annexe Immobilier d'entreprises	Projections 2025
Montant de l'encours de dette	750 675 €
Épargne brute	215 800 €
Capacité de désendettement en années	3,5 années

Capacité de désendettement au 31 décembre Budget annexe Assainissement	Projections 2025
Montant de l'encours de dette	2 042 541 €
Épargne brute	1 471 850 €
Capacité de désendettement en années	1,4 année

NB : pour rappel, le seuil d'alerte est fixé à 12,0 ans.